

Établissement Public Territorial de Bassin



# **Etude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique, par une approche prospective collective**

RAPPORT de Phase 3

*Stratégie et plan d'actions d'adaptation au  
changement climatique*

août 2026 – version finale

| Etude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique, par une approche prospective collective |            |                                                                            |                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Rapport de Phase 3 – Stratégie et plan d'actions d'adaptation au changement climatique                                                        |            |                                                                            |                        |
| Version                                                                                                                                       | Date       | Rédigé par                                                                 | Validé par             |
| 0                                                                                                                                             | 29/07/2026 | Sacha BIGARRE (IREEDD)<br>Cécile CHOLEY (IREEDD)<br>Simon BERNARD (IREEDD) | Simon BERNARD (IREEDD) |
| 1 - suite<br>relecture<br>SMA                                                                                                                 | 24/08/2026 | Sacha BIGARRE (IREEDD)<br>Simon BERNARD (IREEDD)                           | Simon BERNARD (IREEDD) |

# SOMMAIRE

|                                                                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PREAMBULE .....</b>                                                                                            | <b>4</b>  |
| <b>1. STRATEGIE TERRITORIALE .....</b>                                                                            | <b>5</b>  |
| <b>1.1 LES ENJEUX EAU SUR LE BASSIN DE L'ARGENS .....</b>                                                         | <b>5</b>  |
| 1.1.1 Un territoire marqué par une inadéquation entre ressources et usages .....                                  | 5         |
| 1.1.2 Le changement climatique sur le bassin de l'Argens .....                                                    | 6         |
| 1.1.3 Les enseignements du diagnostic de vulnérabilité .....                                                      | 6         |
| <b>1.2 UNE STRATEGIE POUR REpondre AUX ENJEUX ACTUELS ET FUTURS .....</b>                                         | <b>7</b>  |
| <b>1.3 NARRATIF D'UNE VISION PARTAGEE 2050 .....</b>                                                              | <b>8</b>  |
| <b>1.4 PRINCIPES DE DECISION .....</b>                                                                            | <b>8</b>  |
| <b>2. CONSTRUCTION DU PANEL D' ACTIONS .....</b>                                                                  | <b>9</b>  |
| <b>2.1 AXES STRATEGIQUES DU PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>                                                        | <b>9</b>  |
| <b>2.2 CONSTITUTION DU PANEL D' ACTIONS .....</b>                                                                 | <b>11</b> |
| <b>2.3 APPORTS DE LA CONCERTATION DANS L'ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>                            | <b>12</b> |
| 2.3.1 Atelier n°3 .....                                                                                           | 12        |
| 2.3.2 Commissions territoriales .....                                                                             | 12        |
| 2.3.3 Comité de pilotage : introduction d'une action relative aux transferts .....                                | 13        |
| <b>2.4 ANALYSE DE LA COHERENCE DU PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>                                                  | <b>15</b> |
| <b>3. ANALYSE MULTI-CRITERES (AMC) .....</b>                                                                      | <b>17</b> |
| <b>3.1 UNE ANALYSE POUR EVALUER LES ACTIONS PRIORITAIRES .....</b>                                                | <b>17</b> |
| 3.1.1 Objectifs de l'analyse multicritères .....                                                                  | 17        |
| 3.1.2 Méthodologie .....                                                                                          | 17        |
| 3.1.3 Réalisation de l'AMC .....                                                                                  | 19        |
| <b>3.2 RESULTATS (SANS TERRITORIALISATION) .....</b>                                                              | <b>23</b> |
| <b>4. PLAN D' ACTIONS FINAL .....</b>                                                                             | <b>26</b> |
| <b>4.1 TERRITORIALISATION (1/2) : CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES .....</b>                               | <b>26</b> |
| <b>4.2 TERRITORIALISATION (2/2) : DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE .....</b>                                           | <b>29</b> |
| <b>4.3 PROGRAMME D' ACTION TERRITORIALISE (FINAL) .....</b>                                                       | <b>30</b> |
| <b>5. ENSEIGNEMENTS DE L' ETUDE ET CONCLUSION .....</b>                                                           | <b>33</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>                                                                                              | <b>35</b> |
| <b>I. TABLEAU DES ACTIONS A L'ISSUE DES COMMISSIONS TERRITORIALES, COMMENTEES PAR LES PARTIES PRENANTES .....</b> | <b>35</b> |
| <b>II. TABLEAU DES ACTIONS .....</b>                                                                              | <b>40</b> |
| <b>III. SYNTHESE DE L'ATELIER N°3 .....</b>                                                                       | <b>43</b> |
| <b>IV. DETAIL DES PONDERATIONS PAR LES PARTIES PRENANTES DES CRITERES ET SOUS-CRITERES (ATELIER 3) .....</b>      | <b>51</b> |
| <b>V. EVOLUTION DES NIVEAUX DE PRIORITE DES ACTIONS : DE L'AMC A LA TERRITORIALISATION .....</b>                  | <b>54</b> |
| <b>VI. PANEL DE 58 ACTIONS PRESENTE EN ATELIER N°3 .....</b>                                                      | <b>55</b> |

# Préambule

**Une démarche d'adaptation au changement climatique** repose sur deux phases (Source : ACTERRA, 2023) :

- **Le diagnostic**, qui permet d'analyser les conséquences locales du changement climatique en lien avec les caractéristiques territoriales (usages de l'eau, aménagement, etc.) et les projections d'évolution du climat et de l'hydrologie ;
- **La stratégie d'adaptation et le plan d'actions**, permettant de limiter les impacts négatifs des évolutions climatiques et d'accroître la robustesse des systèmes socioéconomiques et naturels.

Dans le cadre de la présente étude, **le diagnostic de vulnérabilité** (objet de la Phase 2) **a nourri la stratégie d'adaptation au changement climatique, elle-même déclinée en un programme d'actions** (objet de la Phase 3).

Le présent rapport est organisé en quatre sections :

1. la première détaille la **stratégie territoriale**, élaborée sur la base des deux premières phases de l'étude ;
2. la deuxième présente le processus d'**élaboration du panel d'actions**, composé de propositions issues de l'étude Var'Eau 2050 et des ateliers de Phase 2 et amendé par différents temps d'échange avec les acteurs de l'eau (atelier de concertation n°3, commissions territoriales, Comité de Pilotage) ;
3. la troisième section détaille la mise en œuvre de l'**analyse multicritères** des actions composant le panel, visant à hiérarchiser ces dernières par niveau de priorité, selon des critères de coût et de bénéfice ;
4. une attente forte exprimée par le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) pour le programme d'adaptation était sa territorialisation, c'est-à-dire sa déclinaison à l'échelle des 7 secteurs du bassin. Ainsi, la dernière section présente le mécanisme de **territorialisation des actions** qui permet d'aboutir au programme d'actions dans sa version finale (et territorialisée).

La finalité de l'étude est de **nourrir les démarches à venir de planification** des usages de l'eau qu'il s'agisse du SAGE en cours d'émergence, à l'échelle du bassin versant de l'Argens, ou des PTGE, déclinés jusqu'à présent à l'échelle des sous-bassins identifiés comme déficitaires lors de l'Etude d'Evaluation des Volumes Prélevables (EEVP) : basse-vallée, Argens amont, Caramy-Issolle et Bresque. Le présent rapport ne se conclut donc pas par un ensemble de fiches actions opérationnelles, détaillant l'action, identifiant un maître d'ouvrage et les financements pressentis, le tout inscrit dans un calendrier de mise en œuvre établi. Ce travail d'opérationnalisation du programme d'actions se fera à la faveur de l'élaboration du SAGE et des PTGE, dans le cadre d'un processus de concertation.

La présente étude est la première menée en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Argens. En effet, un ensemble de démarches de gestion des ressources en eau ou des cours d'eau est mené de manière complémentaire par le SMA à l'échelle des sous-bassins versants (PGRE/PTGE, Contrat de Rivière, PPRE, etc.). La conduite d'un processus de concertation au long cours à l'échelle du bassin et l'élaboration d'une stratégie commune constituent donc une première pour le territoire, aussi bien pour le SMA que pour les parties prenantes. En cela, l'étude s'inscrit pleinement dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

# 1. Stratégie territoriale

## 1.1 LES ENJEUX EAU SUR LE BASSIN DE L'ARGENS

Le bassin versant de l'Argens est aujourd'hui confronté à un déséquilibre croissant entre la ressource en eau disponible et les usages qui en dépendent, dans un contexte de changement climatique déjà perceptible.

### 1.1.1 UN TERRITOIRE MARQUE PAR UNE INADEQUATION ENTRE RESSOURCES ET USAGES

Le territoire présente un fonctionnement hydrologique caractéristique des systèmes méditerranéens, largement conditionné par les recharges hivernales, avec des étiages estivaux naturellement marqués et une forte sensibilité aux épisodes de sécheresse. Ce fonctionnement est renforcé par la présence de formations karstiques qui favorisent une infiltration rapide des eaux et un stockage souterrain avec des restitutions différées aux cours d'eau.

À ce contexte naturel s'ajoute une pression anthropique élevée. Celle-ci s'inscrit dans un territoire contrasté, constitué de secteurs amont à dominante rurale et de secteurs aval plus urbanisés et touristiques. La demande en eau y est fortement marquée par la saisonnalité, avec des usages d'irrigation et une fréquentation touristique particulièrement élevés en période estivale. Ces dynamiques accentuent les tensions sur la ressource : les besoins sont les plus élevés alors que la ressource est la plus limitée.

Le territoire est caractérisé par des usages de l'eau représentant environ 82,5 Mm<sup>3</sup> prélevés annuellement, dont près de 50 % pour l'alimentation en eau potable et 40 % pour l'usage des canaux (irrigation agricole et arrosage d'agrément). Le territoire a recours aux ressources exogènes (Verdon et Saint-Cassien) pour satisfaire aussi bien les usages AEP, avec un total de 7 Mm<sup>3</sup> importés par an, que l'irrigation avec un total de 4,5 Mm<sup>3</sup> importés par an (voir rapport de Phase 1).

Il est à noter que l'irrigation agricole repose en grande partie sur un réseau historique de canaux, constituant un élément structurant du fonctionnement hydraulique du bassin. Ce réseau de canaux est en grande majorité à usages mixtes, c'est-à-dire comprenant un usage agricole professionnel (irrigation agricole) et un usage d'arrosage d'agrément de jardiniers particuliers. La connaissance des prélèvements de ces canaux est partielle : l'amélioration des volumes en jeux est un axe fort de progrès, indispensable pour instaurer une gestion collective équilibrée et organiser le partage de l'eau (dans le cadre d'un PTGE).

Dans ce contexte, les milieux aquatiques apparaissent sous pression, avec des situations récurrentes de sous-passement des débits biologiques et des altérations de leur bon fonctionnement, caractéristiques d'une situation de déficit structurel. Le déficit, objectivé dans le cadre de l'EEVP a conduit le territoire à élaborer et mettre en œuvre des PGRE sur les secteurs déficitaires. Ces démarches sont en cours.

### 1.1.2 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE BASSIN DE L'ARGENS

Les analyses hydro-climatiques réalisées dans le cadre de l'étude de vulnérabilité (voir Phase 2) mettent en évidence des évolutions déjà observables du climat et de la ressource en eau sur le bassin de l'Argens, qui contribuent à accentuer l'inadéquation entre ressources (en baisse) et usages.

Les observations passées montrent une augmentation des températures, une hausse de l'évapotranspiration et une accentuation du déficit hydrique<sup>1</sup> estival, ainsi qu'une succession d'épisodes de sécheresse marqués. Ces évolutions se traduisent notamment par des recharges hivernales parfois insuffisantes et des étiages plus longs et plus sévères. L'année 2022 constitue à ce titre un exemple particulièrement significatif, avec une faible recharge hivernale, un déficit pluviométrique prolongé et une extension exceptionnelle des étiages jusqu'à la fin de l'année. Elle illustre la vulnérabilité actuelle du territoire face à des conditions climatiques défavorables.

Les projections climatiques à l'horizon 2050 confirment et amplifient ces tendances, avec une hausse généralisée des températures, une diminution des précipitations sur les périodes clés de recharge (automne, hiver) et une aggravation des étiages en durée et en intensité. Ces évolutions conduisent à une modification du fonctionnement hydrologique du bassin et à une diminution de la ressource en eau disponible, contraignant les usages et impactant les milieux.

### 1.1.3 LES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE

Le diagnostic de vulnérabilité vise à identifier, à l'horizon 2050, c'est-à-dire en intégrant les effets du changement climatique, (1) les facteurs de sensibilité du territoire vis-à-vis de ses usages de l'eau et (2) les secteurs les plus vulnérables, relativement les uns par rapport aux autres. Ce dernier point présente l'atout de l'aide à la décision puisqu'il permet de cibler, de hiérarchiser et de territorialiser les actions d'adaptation à l'échelle du bassin versant.

Le diagnostic repose sur le croisement de deux composantes :

- **l'exposition du territoire aux évolutions hydro-climatiques**, issue de l'analyse prospective (évolution de la température, des précipitations, des débits d'étiage...)
- **la sensibilité des usages et des milieux**, liée aux caractéristiques propres du territoire, de ses usages, de son patrimoine naturel, de ses infrastructures, etc.

La vulnérabilité résulte du croisement des facteurs d'exposition et des facteurs de sensibilité.

L'analyse est conduite pour trois enjeux identifiés en Phase 1, approuvés par les acteurs dans le cadre de la concertation et validés par le Comité Technique puis le Comité de Pilotage :

- Agriculture et canaux ;
- Alimentation en eau potable ;
- Milieux aquatiques et biodiversité ;

Pour chaque enjeu, les résultats mettent en évidence des scores de vulnérabilité contrastés selon les sous-bassins.

---

<sup>1</sup> Le déficit hydrique correspond à l'écart entre les précipitations (entrée d'eau dans l'hydrosystème) et l'ETP (sortie d'eau de l'hydrosystème), dans une configuration où les précipitations sont inférieures à l'ETP.

|               | Milieux aquatiques et biodiversité | Eau potable | Agriculture et canaux |
|---------------|------------------------------------|-------------|-----------------------|
| Argens amont  | 9                                  | 9           | 9                     |
| Caramy-Issole | 9                                  | 4           | 9                     |
| Bresque       | 6                                  | 4           | 6                     |
| Argens médian | 6                                  | 6           | 6                     |
| Aille         | 9                                  | 2           | 4                     |
| Nartuby       | 16                                 | 15          | 12                    |
| Basse Vallée  | 9                                  | 12          | 12                    |

Le diagnostic souligne une vulnérabilité des sous-bassins de la Nartuby et de la basse vallée relativement plus importante pour les trois enjeux, par rapport aux autres sous-bassins. On peut noter une vulnérabilité intermédiaire pour l'amont et pour le bassin Caramy-Issole, également pour les trois enjeux, et, à l'inverse, des scores relativement modérés pour la Bresque, l'Argens médian et l'Aille (à l'exception de l'enjeu milieux aquatiques et biodiversité). Se référer au rapport de Phase 2 pour plus de détails, et notamment les indicateurs retenus pour chaque enjeu<sup>2</sup>.

Ces éléments constituent un socle essentiel pour la définition de la stratégie d'adaptation, en orientant les priorités d'action et en permettant une approche territorialisée des réponses à apporter.

## 1.2 UNE STRATEGIE POUR REpondre AUX ENJEUX ACTUELS ET FUTURS

Dans ce contexte, l'adaptation du bassin versant de l'Argens et de ses usages de l'eau est nécessaire, aujourd'hui avec le déficit actuel, et plus encore demain avec les effets du changement climatique (voir rapport Phase 2). C'est à cette fin que le Syndicat Mixte de l'Argens a engagé la présente étude, visant à définir une stratégie d'adaptation territorialisée, socle de l'élaboration d'un programme d'actions.

Cette stratégie répond à un triple objectif :

- 1. Contribuer à l'atteinte des objectifs réglementaires** – Elle s'inscrit dans la perspective de l'atteinte du bon état des masses d'eau et du retour durable à l'équilibre quantitatif, conformément aux orientations du SDAGE. En cela, la démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la GIRE et dans le champ de compétence du SMA ;
- 2. Élaborer un cadre stratégique d'adaptation** – La démarche a pour objectif de construire un plan d'actions d'adaptation permettant de réduire la vulnérabilité du territoire. La stratégie, présentée aux acteurs dans le cadre du 3<sup>ème</sup> atelier de concertation, permet d'établir le cadre dans lequel le programme d'actions est élaboré ;
- 3. Alimenter l'élaboration des outils de planification territoriale de la gestion de l'eau** – La stratégie et le programme d'actions constituent un outil d'aide à la décision pour les élus et leurs services techniques, dans le cadre de l'élaboration à venir du SAGE et des PTGE. La territorialisation et la logique intégrée à l'échelle du bassin de l'étude prend tout son sens dans cette prospective SAGE/PTGE.

<sup>2</sup> Nous rappelons ici que le diagnostic a été établi sur la base des prélèvements dans les ressources locales (il ne prend pas en compte les volumes liés aux transferts interbassins).

## 1.3 NARRATIF D'UNE VISION PARTAGEE 2050

La vision 2050, présentée lors de l'Atelier n°3, constitue le cap stratégique du territoire dans un contexte de futur soumis aux effets du changement climatique. Elle propose, sous une forme narrative, une représentation commune de l'avenir du territoire, dans le but d'orienter les choix d'adaptation et guider la définition des actions à mettre en œuvre.

*À l'horizon 2050, le bassin versant de l'Argens est parvenu à s'adapter aux effets du changement climatique en maintenant un équilibre durable entre la ressource en eau, les usages et les milieux aquatiques.*

*Cet équilibre repose sur une réduction significative des pressions de prélèvement sur la ressource, une adaptation des usages aux ressources locales et une gestion territorialisée et solidaire entre l'amont et l'aval du bassin.*

*Les milieux aquatiques, reconnus comme un élément structurant du fonctionnement hydrologique, sont préservés et restaurés, contribuant au maintien des équilibres écologiques et au soutien des débits en période d'étiage.*

*Les usages de l'eau s'appuient sur des infrastructures plus efficaces et ont évolué vers des pratiques et des comportements plus sobres, en priorité dans les secteurs les plus vulnérables. La complémentarité des actions d'efficacité et de sobriété a porté ses fruits en permettant de réduire progressivement les besoins en eau et, ce faisant, les prélèvements.*

*Les capacités d'accueil du territoire ont progressivement été ajustées aux ressources locales disponibles. La production agricole s'est structurée entre les territoires historiquement équipés d'infrastructures d'irrigation et les territoires qui en sont dépourvus ; les projets de développement de l'irrigation sont accompagnés dans le cadre d'une politique de diversification et de production alimentaire locale. L'alimentation en eau potable est sécurisée et largement satisfaite par les ressources locales, grâce à un ensemble d'actions : mobilisation de ressources stratégiques, réduction des pollutions (la baisse des débits ne laissait d'autre option), interconnexions, tarification.*

*Le territoire bénéficie d'un apport d'eau depuis le Verdon qu'il valorise pour sécuriser les usages actuels (AEP et irrigation), ce qui lui permet de gérer les crises sécheresse les plus importantes. Le territoire est parvenu à éviter l'écueil d'un développement territorial basé sur ces ressources exogènes qui aurait induit une augmentation de la demande en eau et un risque de mal-adaptation.*

## 1.4 PRINCIPES DE DECISION

Afin de traduire la vision 2050 en orientations opérationnelles, la stratégie s'appuie sur un ensemble de principes de décision :

- 1. Structurer la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant :** s'appuyer sur des outils intégrés et cohérents, notamment un PTGE à l'échelle du bassin et un SAGE, pour assurer une gouvernance unifiée et efficace ;
- 2. Instaurer une gestion collective et solidaire de la ressource :** organiser le partage de l'eau à l'échelle du bassin versant, en tenant compte des interdépendances entre territoires et en définissant des règles communes ;
- 3. Garantir le respect des débits objectifs d'étiage (DOE) :** assurer en priorité le maintien des débits nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques, condition essentielle de la durabilité de la ressource et à la pérennité des usages ;

4. **Viser une efficacité maximale des usages** : optimiser les systèmes et les pratiques afin de limiter les pertes et réduire les volumes prélevés à service équivalent (minimisation des volumes prélevés non consommés) ;
5. **S'engager vers une réduction durable des consommations** : réduire les usages de l'eau par des démarches de sobriété, en adaptant les comportements et les pratiques aux ressources disponibles ;
6. **Préserver et restaurer les milieux aquatiques comme leviers d'adaptation** : mobiliser la préservation et la restauration des milieux pour améliorer le fonctionnement hydrologique du bassin et pérenniser les services rendus ;
7. **Mobiliser les ressources de substitution en dernier recours** : recourir, de manière ciblée, à des solutions de substitution uniquement en complément de la mise en œuvre des actions d'efficacité et de sobriété.

Ces principes guident les choix d'adaptation et assurent leur cohérence avec les enjeux du territoire, ils offrent un cadre pour l'élaboration du programme d'actions, à travers le choix des axes stratégiques de ce dernier (voir section suivante).

## 2. Construction du panel d'actions

### 2.1 AXES STRATEGIQUES DU PROGRAMME D' ACTIONS

La stratégie d'adaptation du bassin versant de l'Argens se décline en cinq axes complémentaires, qui traduisent de manière opérationnelle les principes de décision retenus et permettent d'agir de façon cohérente sur l'ensemble des leviers d'adaptation.

#### AXE 1 — Planification & gouvernance

**Objectif : Intégrer les enjeux de l'eau dans la planification et renforcer une gestion collective à l'échelle du bassin versant**

Cet axe vise à structurer la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, en renforçant la gouvernance, la coordination entre acteurs et l'intégration des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement et de développement territorial.

Il constitue le cadre structurant de la stratégie, permettant d'assurer la cohérence des actions et d'inscrire l'adaptation dans la durée. Il s'appuie notamment sur la mise en œuvre d'outils intégrés tels que le SAGE et le/les PTGE, ainsi que sur le renforcement des dispositifs de pilotage, de suivi et de partage de la connaissance.

Il vise également à intégrer les enjeux « eau » dans les politiques d'urbanisme, de tourisme et agricoles, afin de garantir la compatibilité des projets de territoire avec les disponibilités de la ressource.

## **AXE 2 — Efficacité des usages**

### **Objectif : Optimiser l'utilisation de l'eau en réduisant les volumes prélevés à service équivalent**

Cet axe vise à améliorer l'efficacité des usages de l'eau en agissant sur les réseaux, les équipements et les systèmes de gestion, afin de limiter les pertes et d'optimiser chaque volume prélevé.

Il constitue un levier prioritaire d'action à court terme, permettant de réduire la pression sur la ressource sans transformation structurelle des usages.

Il concerne notamment l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable, l'optimisation des systèmes d'irrigation agricole, ainsi que le développement d'outils de suivi et de pilotage des consommations.

## **AXE 3 — Sobriété des usages**

### **Objectif : Réduire structurellement la demande en eau**

Cet axe vise à engager une réduction des consommations d'eau en agissant sur les usages et les comportements, afin d'adapter la demande aux disponibilités de la ressource.

Il implique des évolutions plus structurelles des pratiques, notamment dans les secteurs de l'eau potable, de l'agriculture et des usages touristiques, et repose sur des leviers tels que la tarification, la sensibilisation et l'évolution des modes de production.

Il constitue un levier central de la stratégie, indispensable pour faire face à la diminution attendue de la ressource en eau.

## **AXE 4 — Milieux aquatiques**

### **Objectif : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques**

Cet axe vise à garantir le bon fonctionnement des milieux aquatiques, en assurant le respect des débits nécessaires à leur équilibre et en améliorant leurs capacités de régulation hydrologique.

Il repose sur des actions de restauration des cours d'eau et des zones humides, de renaturation et de désimperméabilisation, ainsi que sur le développement de solutions fondées sur la nature permettant de favoriser l'infiltration et de ralentir les écoulements.

Il constitue un levier d'adaptation complémentaire, contribuant à renforcer la résilience du territoire face aux épisodes de sécheresse.

## AXE 5 — Substitution

### Objectif : Mobiliser des ressources de substitution pour des besoins ciblés

Cet axe vise à sécuriser les usages par la mobilisation de ressources alternatives ou complémentaires. Il peut s'agir de ressources locales non déficitaires, de ressources non-conventionnelles (locales) ou de ressources exogènes.

La mobilisation de ressources de substitution locales, visant la réduction de la pression de prélèvement des ressources superficielles (Argens et affluents), repose notamment sur le développement d'interconnexions, la diversification des ressources et la mise en œuvre de plans de gestion adaptés.

S'agissant de la mobilisation de ressources exogènes, conformément aux principes de la stratégie, les solutions de substitution sont envisagées en dernier recours, après la mise en œuvre des actions d'efficacité et de sobriété, et de manière ciblée sur les territoires les plus vulnérables. Afin de prévenir tout risque de mal-adaptation, les ressources exogènes mobilisées doivent avoir fait l'objet d'études prospectives montrant l'absence de tension à l'horizon 2050, voire fin de siècle.

## 2.2 CONSTITUTION DU PANEL D' ACTIONS

La stratégie permet d'offrir un cadre pour constituer un panel d'actions, lequel deviendra le programme d'actions final à la faveur (1) du dialogue avec les parties prenantes, (2) de l'analyse multi-critères et (3) de la territorialisation.

Le panel d'actions s'appuie sur deux ressources :

1. l'expression des parties prenantes au cours de l'atelier n°2<sup>3</sup> : au cours de la séquence 2 de cet atelier, il était proposé aux participant(e)s de formaliser collectivement des propositions d'action relevant de deux scénarios alternatifs au scénario tendanciel, pour chacun des trois enjeux.  
Un ensemble de **63 propositions d'actions** a émergé de cette séquence de travail. A l'issue de l'atelier n°2, ces 63 propositions ont été retravaillées par l'IREDD (reformulations, retrait des doublons, retrait des propositions n'entrant pas dans le champ de l'étude ou dont la formulation ne permet pas de leur donner une dimension opérationnelle, etc.) Il en a résulté un ensemble de **52 actions**.
2. l'annexe 7 du rapport de Tome 4<sup>4</sup> de l'étude Var'Eau 2050 qui recense dans un tableau un ensemble de **75 leviers d'adaptation** identifiés lors des ateliers des rencontres territoriales, enrichis par les échanges avec les EPCI. Le tableau intègre également des propositions du Cerema ainsi que des contributions du Département, qui s'appuient sur sa connaissance approfondie des territoires, notamment grâce à son observatoire départemental des ressources pour l'alimentation en eau potable du Var.  
Certains leviers concernaient des échelles de travail dépassant l'échelle du bassin versant, d'autres n'avaient pas d'écho dans le contexte du bassin de l'Argens : un travail de structuration des leviers d'actions a abouti à une liste de **57 leviers**, correspondant pour la suite du travail, à des propositions d'actions.

---

<sup>3</sup> Voir le compte rendu de la séquence n°2 de l'atelier, en annexe du rapport de phase 2 (pages 93 et 94).

<sup>4</sup> VAR EAU 2050 - Tome 4 : Scénarios, vulnérabilité des territoires et leviers d'adaptation à la disponibilité de la ressource - Annexe 7 : Tableau de synthèse des leviers d'adaptation - Cerema, juillet 2025.

A partir de ces deux ressources, un ensemble de 109 actions composait donc la première version du panel, dont bon nombre de doublons. A partir de ce panel, un nouveau travail mené en chambre par l'IREEDD, a abouti à un panel réduit à **58 actions**, lequel a été présenté en trois temps aux acteurs du territoire, comme détaillé dans la section suivante.

## 2.3 APPORTS DE LA CONCERTATION DANS L'ÉLABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.3.1 ATELIER N° 3

Une séquence de l'atelier n°3 était consacrée au recueil des réactions, questionnements et propositions d'amendement du panel de **58 actions**. Cette séquence est détaillée dans le compte-rendu de l'atelier (voir **Annexe III**) ; le panel tel que présenté lors de l'atelier, sous la forme de trois tableaux par usages, est présenté en **Annexe VI**. Cette séquence a conduit à un panel d'actions plus précis, mieux ancré dans le contexte du bassin de l'Argens et renforcé dans sa légitimité par le travail des participants. Il en résulte un programme de **55 actions**, qui sera présenté à chacune des sept Commissions Territoriales.

Une séquence suivante de l'Atelier n°3 consistait en un travail sur les critères et sur leur hiérarchisation, en préparation de l'Analyse Multi-Critères (AMC) déployée les jours suivants. La méthodologie de l'AMC est détaillée dans la section §3. Il convient d'avoir en tête que le panel de 55 actions a fait l'objet d'une AMC entre l'Atelier n°3 et la tenue des Commissions Territoriales (voir ci-après).

### 2.3.2 COMMISSIONS TERRITORIALES

Les Commissions Territoriales sont des instances regroupant les élus et techniciens des communes et EPCI des 7 secteurs issus d'un découpage du bassin de l'Argens proche de 7 sous-bassins (voir rapport de Phase 1). Chaque commission est normalement présidée par un vice-Président du SMA et chaque commune du sous-bassin désigne un représentant. Etant organisées en période post-électorale, les commissions ne se sont pas déroulées dans leur configuration habituelle.

Réunir ces Commissions Territoriales permettait toutefois :

- **d'engager le travail de territorialisation** et, ce faisant, d'ancrer davantage le programme d'actions dans le contexte de chaque secteur, par des échanges dédiés avec les acteurs locaux ;
- dans un cadre restreint favorable aux échanges et au dialogue, un **rappel de l'ensemble de l'étude** (objectif, finalité, réalisation des phases précédentes, éléments de prospective, etc.) pour les personnes n'ayant pas nécessairement suivi sa mise en œuvre depuis son lancement en 2024, *a fortiori* les « nouveaux » élus à la suite des élections municipales de mars 2026 ;
- **recueillir les réactions, répondre aux questions et prendre en compte les commentaires** des membres de chaque Commission Territoriale à la stratégie et au programme d'actions, en particulier les **niveaux de priorité** des actions proposées.

Afin d'optimiser le temps et les déplacements, les Commissions Territoriales se sont tenues comme suit :

- 08 juin 2026 après-midi : Commissions Territoriales « Argens amont » et « Bresque »
- 09 juin 2026 matin : Commissions Territoriales « Aille » et « Caramy-Issole »
- 09 juin 2026 après-midi : Commissions Territoriales « Nartuby » et « Argens médian »
- 10 juin 2026 matin : Commissions Territoriales « Basse vallée »

Si le niveau de participation aux Commissions Territoriales était assez faible, ces temps d'échange en comité restreint ont été de qualité et ont, une nouvelle fois, permis de consolider le programme d'actions, par le recueil des questionnements, des commentaires et par les propositions de changement de niveau de priorité des actions.

Cette séquence de travail a conduit à préciser la formulation des propositions d'actions, à fusionner des actions allant dans le même sens (on peut citer l'exemple de l'action « *Créer une culture de l'eau et du partage de l'eau à toutes les échelles (...)* » qui rassemblait, à la demande d'un élu, plusieurs propositions d'actions) et à retirer la mention des maîtres d'ouvrages pressentis. En effet, il était partagé que l'identification des structures pouvant porter la maîtrise d'ouvrages d'actions relevait d'un travail ultérieur, dans le cadre d'une démarche de planification (SAGE, PTGE). De nombreuses propositions de changement des niveaux de priorité ont été formulées et prises en compte : elles sont détaillées en section §4.1.

A l'issue des Commissions Territoriales, le programme d'actions est composé de **49 actions**. Elles sont détaillées en **Annexe I** et assorties des commentaires reçus à partir des Commissions Territoriales et jusqu'à quelques jours après le Comité de Pilotage de fin de l'étude. Ces commentaires permettent de garder en mémoire comment les propositions d'actions composant le programme d'actions sont accueillies et perçues par les parties prenantes et pourront être mobilisés en phase d'élaboration du SAGE et/ou des PTGE. Ils permettent en outre de donner des précisions et des limites pour leur mise en œuvre future.

### 2.3.3 COMITE DE PILOTAGE : INTRODUCTION D'UNE ACTION RELATIVE AUX TRANSFERTS

C'est le programme d'actions composé de 49 actions qui a été présenté en Comité de Pilotage le 26 juin 2026.

Au cours de la réunion, la Chambre d'Agriculture du Var, la Société du Canal de Provence et la collectivité DPVa ont pris séparément la parole pour dire leur étonnement de ne pas voir figurer dans le programme d'actions la mobilisation des infrastructures de la Concession Régionale du Canal de Provence (CRCP) pour l'import de ressources exogènes ; et formuler une demande d'intégrer le recours à la ressource du Verdon comme action de priorité 1 dans le programme d'actions.

L'action suivante est ajoutée au programme d'action :

- Objectif stratégique : s'appuyer sur des ressources de substitution pour préserver le milieu et pérenniser les usages ;
- Proposition d'action : étudier le potentiel de substitution par transfert de ressources stockées via le Canal de Provence pour préserver le milieu et pérenniser les usages en réduisant les prélèvements dans les ressources locales ;
- Type d'action : études ;
- Finalité : substitution ;
- Usages bénéficiaires : tous usages.

**- Note au lecteur -**

L'intégration d'une action de mobilisation de ressources exogènes pourrait être problématique dans une configuration où les volumes importés auraient une vocation de substitution ou de sécurisation d'usages existants, de développement.

En effet le recours aux transferts interbassins comporte un **risque de mal-adaptation**, au sens où il ne réduit pas la vulnérabilité. En effet, la mal-adaptation peut être définie comme étant un changement opéré dans des systèmes (naturels ou humains) faisant face au changement climatique et qui conduit de manière non intentionnelle à augmenter la vulnérabilité au lieu de la réduire. Elle correspond à une des trois situations suivantes<sup>5</sup> : (1) l'utilisation inefficace de ressources comparée à d'autres options d'utilisation, (2) le transfert incontrôlé de vulnérabilité ou (3) l'erreur de calibrage.

Ce risque existe dans les configurations suivantes :

**1/** Si le transfert constitue uniquement une **solution de substitution**, c'est-à-dire un report strict des volumes prélevés localement vers les ressources exogènes non déficitaires, sans action sur la demande en eau ou si le transfert vise seulement à **sécuriser un ou plusieurs usages**. La sécurisation, comme la seule substitution, peuvent masquer un *statu quo* des usages, s'écarter d'une trajectoire d'adaptation<sup>6</sup>. L'ensemble des actions visant la réduction de la demande en eau et des prélèvements, qu'il s'agisse des pratiques ou des comportements, au-delà des actions d'efficacité des infrastructures (réduction des volumes prélevés non consommés), devront être engagées en priorité.

**2/** Si le transfert répond à un **projet de développement des usages actuels**, c'est-à-dire allant dans le sens d'une augmentation des volumes mobilisés, par exemple pour alimenter en eau potable des secteurs aménagés pour accueillir de nouvelles populations, ou pour irriguer des surfaces agricoles nouvellement équipées. Dans ce cas, les usages se développent sans lien avec les ressources locales et donc sans vocation, ni intention, d'adaptation.

Nota : quel que soit l'usage, la remobilisation de volumes économisés annule le bénéfice d'une économie d'eau et devient constitutive d'un **effet rebond**<sup>7</sup>.

**3/** Si le transfert s'appuie sur des **ressources exogènes insuffisantes à l'avenir**. Pour se prémunir de ce risque de mal-adaptation, des études prospectives doivent être menées en amont de la décision de recourir à cette solution, intégrant une double approche prospective : sur les ressources et sur les usages. C'est le sens des actions n°46 et 47.

Ces risques ont été mentionnés en Comité de Pilotage par plusieurs acteurs. **La nature et la diversité des propositions composant le programme d'actions doivent permettre au territoire de se prémunir de ces risques.**

S'agissant du niveau de priorité, conformément à la doctrine du district Rhône Méditerranée et Corse, les solutions de substitution telles que **les transferts sont à mobiliser en dernier recours**, une fois engagées les actions d'efficacité et de sobriété.

<sup>5</sup> Source : <https://dico.unric.org/fr/termes/mal-adaptation/>

<sup>6</sup> La gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique - Cour des comptes, juillet 2023.

<sup>7</sup> L'effet rebond désigne un phénomène économique où l'amélioration de l'efficacité d'une technologie ou de l'utilisation d'une ressource entraîne une augmentation de sa consommation totale plutôt qu'une diminution. « Investir les "économies d'eau" dans l'extension de la surface irriguée (...) augmente encore la consommation d'eau ("effet rebond") » – Source : "Efficience de l'irrigation et économie d'eau : effet d'échelle et effet rebond" - Luciano Mateos dans Sciences Eaux & Territoires 2020/4 Numéro 34, pages 86 à 89).

## 2.4 ANALYSE DE LA COHERENCE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Tel qu'il est construit à l'issue des différents processus de concertation, le programme d'actions donne à voir une bonne cohérence avec les enjeux du territoire et un équilibre des modes d'actions mobilisés. Comme le montrent les figures 1, 2 et 3, le programme d'actions :

- est axé sur l'acquisition de connaissance,
- assume la complémentarité des actions d'efficacité, de sobriété et de substitution,
- poursuit principalement un objectif d'économies d'eau,
- mobilise, pour cela, l'ensemble des usages.

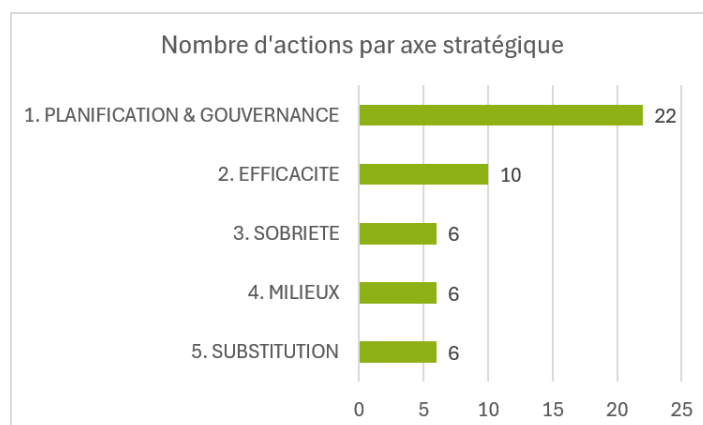


Figure 1 : répartition des actions selon l'axe stratégique

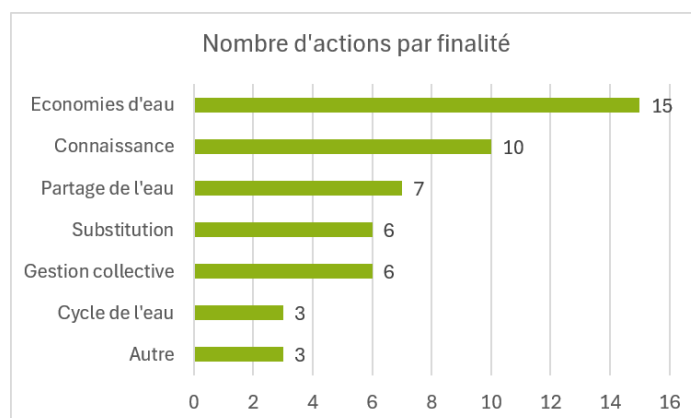


Figure 2 : répartition des actions par finalité

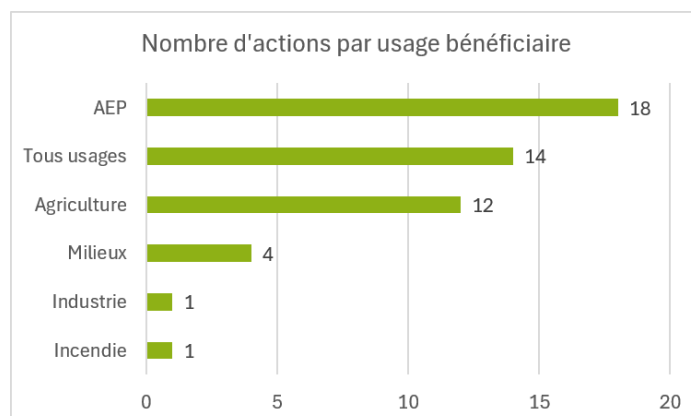


Figure 3 : répartition des actions par usage bénéficiaire.

La répartition des 50 actions par objectif stratégique montre également comment le programme d'actions mobilise un ensemble de leviers complémentaires (voir Tableau 1).

| Nombre    | Objectif stratégique                                                                                                                                                      |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9         | Structurer la <b>connaissance</b> des ressources en eau et des usages                                                                                                     |
| 7         | S'appuyer sur des instances de <b>gouvernance</b> adaptées pour consolider une <b>gestion collective</b> des ressources et pour organiser le <b>partage de l'eau</b>      |
| 8         | S'appuyer sur des ressources de <b>substitution</b> pour pérenniser les usages                                                                                            |
| 6         | Adapter l' <b>usage AEP</b> aux effets du changement climatique en réduisant les <b>prélèvements</b> et les <b>consommations</b> d'eau et en préservant la <b>qualité</b> |
| 5         | Adapter l' <b>agriculture</b> irriguée et non-irriguée et l' <b>usage des canaux</b> au changement climatique                                                             |
| 4         | Adapter l' <b>aménagement</b> du territoire, l' <b>accueil de population</b> permanente et touristique à la disponibilité de la ressource actuelle et future              |
| 4         | Préserver et restaurer la fonctionnalité des <b>milieux aquatiques</b>                                                                                                    |
| 3         | Mobiliser le <b>socle réglementaire</b> des politiques de gestion quantitative                                                                                            |
| 3         | Renforcer la <b>gestion collective</b> des canaux                                                                                                                         |
| 1         | Adapter l' <b>usage industriel</b> aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau                                           |
| <b>50</b> |                                                                                                                                                                           |

Tableau 1 : répartition des actions par objectif stratégique.

## 3. Analyse multi-critères (AMC)

### 3.1 UNE ANALYSE POUR EVALUER LES ACTIONS PRIORITAIRES

#### 3.1.1 OBJECTIFS DE L'ANALYSE MULTICRITERES

Le programme d'action proposé en phase 2 présente un panel d'actions mobilisables pour répondre à la vulnérabilité du bassin face aux perspectives climatiques sur la ressource hydrique de l'Argens.

Bien que complet, ce programme manque d'opérationnalité : caractère mobilisable par les acteurs, actions priorisées et territorialisation. Dans une perspective d'**aide à la décision des acteurs** de la gestion de l'eau de l'Argens, le programme d'action est évalué à l'aide d'une analyse multicritère ayant pour objectif :

1. De **hiérarchiser les actions** pour proposer un outil opérationnel pour les décideurs publics ;
2. De **territorialiser** les actions par sous-bassin en fonction des enjeux de vulnérabilité identifiés en phase 2 ;

L'analyse multicritère (AMC) est un outil économique qui répond aux contraintes de l'étude. D'abord l'AMC permet de prendre en compte une multitude de dimensions socio-économiques et environnementales qui ne sont pas forcément monétarisables, et donc difficiles à mobiliser dans les outils économiques type analyses coûts-bénéfices<sup>8</sup>.

De plus, le programme d'actions est une proposition qui devra être approfondie et programmée techniquement lors de son déploiement. N'ayant pas de caractéristiques techniques définies, ces actions ne peuvent pas être chiffrées précisément.

Ces deux points contraignent l'évaluation du programme *via* une analyse coûts-bénéfices et favorise l'usage de l'analyse multi-critères.

#### 3.1.2 METHODOLOGIE

##### 3.1.2.1 L'analyse multicritère (AMC) pour évaluer le panel d'actions

L'analyse multi-critères (AMC) propose de comparer des actions (ou projets) sous le prisme d'une grille de critères, par l'association de scores à chaque action. La méthode d'agrégation des scores permet d'obtenir un score global par action répondant à l'ensemble des critères. A la différence d'une analyse coûts-bénéfices qui évalue monétairement des actions, les scores de l'AMC sont des notations relatives des actions les unes par rapport aux autres.

**Point d'attention** - Dans le cadre d'une AMC, les scores et indicateurs ne prennent sens que dans le cadre de l'analyse : ces scores n'ont plus de sens lorsqu'ils sont sortis de ce contexte ou en valeur absolue.

---

<sup>8</sup> L'analyse coûts-bénéfices (ACB) est le principal outil économique mobilisé pour l'évaluation des programmes d'actions. Les coûts sont rapportés aux bénéfices sur un horizon temporel commun pour déterminer si un projet est rentable économiquement dans un temps long, du point de vue de l'intérêt général (à différencier de l'intérêt privé).

## Critères et sous-critères

Les critères sont les axes sur lesquels les actions sont évaluées. Pour chaque action et à chaque critère est associé un score, puis l'ensemble de ces scores est comparé pour attribuer un score global de l'action. Chaque critère se décompose en sous-critères, qui détaillent l'ensemble des sous-composantes de l'axe. De même, chaque sous-critère est associé à un score : c'est la comparaison de l'ensemble des sous-critères d'un même critère qui fixe le score du critère.

La décomposition par critères permet de prendre en compte l'ensemble des impacts d'un projet, y compris les externalités non monétarisables (emploi, environnement, enjeu social, ...). L'AMC permet d'intégrer des éléments quantitatifs, semi-quantitatifs et qualitatifs dans une analyse économique, en intégrant l'expertise et les préférences des parties prenantes.

Pour pouvoir comparer des critères (axes) qui précisent des composantes différentes des actions, les critères et sous-critères sont affectés à une pondération.

## Pondérations

L'AMC propose de comparer les projets à l'aune de **critères pondérés**. L'objectif de la pondération est de rapporter les différents critères sur un même plan permettant la comparaison : par exemple dans le cadre d'une AMC sur la protection de l'environnement, de rehausser l'importance accordée à l'environnement par rapport aux activités polluantes. La pondération questionne ainsi l'**importance relative** entre les critères.

**L'importance relative est subjective.** Elle varie selon les acteurs, les territoires et les contextes, pour refléter les **préférences du territoire** dans son ensemble. Pour ce faire, elle doit être déterminée par un groupe de travail composé de l'instance de décision (économiste) et les parties prenantes compétentes en matière de gestion de l'eau (issue de la concertation).

Les parties prenantes peuvent avoir, pour certaines actions, des préférences différentes, du fait de sensibilités ou points de vue variés sur la gestion de la ressource eau. L'agrégation des préférences permet de se rapprocher de la préférence du territoire, à l'échelle du bassin.

### 3.1.2.2 Evaluation de l'AMC

Dans le cas d'un programme d'action, l'évaluation est menée selon deux principaux indicateurs :

- **L'efficience** : Les bénéfices des actions sont rapportés à leurs coûts pour déterminer les actions les plus **rentables économiquement**.  
Il en résulte une courbe de priorisation des actions appelée **courbe d'efficience** : les actions sont classées par ratio bénéfice sur coût croissant, et projetées sur deux axes selon leurs bénéfices cumulés et coûts cumulés. Les actions les plus rentables économiquement y ressortent graphiquement.  
Cette approche est associée initialement à l'ACB qui permet de comparer directement coûts et bénéfices.
- **L'efficacité** : Les actions sont classées selon leurs bénéfices totaux sans prendre en compte leurs coûts.  
Dans un contexte de changement climatique incertain, la recherche de maximisation des bénéfices pour être le plus efficace peut être utilisée pour évaluer les projets.
- **L'efficacité interne**, concerne l'efficacité des actions au regard des objectifs du programme. Dans notre cadre, l'efficacité interne est questionnée par les critères et sous-critères sélectionnés.
- **L'efficacité externe** concerne l'efficacité des actions au regard du cadre législatif, réglementaire et de planification dans lequel se déploient les actions. Cette efficacité est questionnée par les critères et sous-critères sélectionnés.

Les analyses multi-critères menées dans l'étude de référence « A practical framework for planning pro-development climate policy », *Coninck, Heleen de., United Nations Environment Programme*, proposent de retenir l'approche par courbe d'efficacité en séparant l'AMC en deux branches : une de coûts et l'autre de bénéfices. Ainsi, l'AMC donne deux scores distincts de coûts et de bénéfices. Sous précautions, ces deux scores peuvent être comparés pour déterminer une rentabilité relative des actions par rapport aux autres.

### 3.1.2.3 Limites

La comparaison entre score de bénéfice et score de coût est limitée puisque les deux catégories ne sont pas monétarisées. Pour pallier cette limite, les résultats de la courbe d'efficacité sont donc analysés avec précaution :

**Les actions sont classées en 4 niveaux de priorité en fonction des ratios d'efficacité observés.**

De plus, les résultats de l'AMC étant purement techniques, ils peuvent parfois être décorrélés de la connaissance des acteurs du territoire, notamment pour les actions au coût important qui sont classés comme moins prioritaires sur le critère d'efficacité. Pour répondre à cette limite, **les résultats provisoires ont été présentés aux acteurs/élus de l'Argens lors de Commissions Territoriales (réalisées fin mai 2026) qui ont pu apporter leurs retours sur les classements. Plusieurs actions ont ainsi pu être reclassées.**

## 3.1.3 REALISATION DE L'AMC

### 3.1.3.1 Définition des critères

#### Choix des critères d'analyse

L'analyse Multicritère questionne la pertinence d'un projet en fonction de critères évaluatifs. Ces critères prennent en compte l'ensemble des dimensions qui forme le cadre du programme d'action.

Les critères ont été définis d'après :

- Une revue des enjeux associés au projets ;
- La théorie socio-économique ;
- Le besoin de réponse à la vulnérabilité ;
- L'intégration de l'incertitude liée au changement climatique ;
- Le contexte organisationnel ;
- D'après les enjeux du territoire.

L'analyse multicritère est évaluée selon les axes présentés ci-dessous. Dans un objectif de synthèse de l'étude, les critères et sous critères ont été sélectionnés de manière parcimonieuse. Après une première sélection de 11 critères et 22 sous-critères, les possibles doubles comptabilités ont été effacées en conservant que les éléments suivants (11 critères et 18 sous-critères).

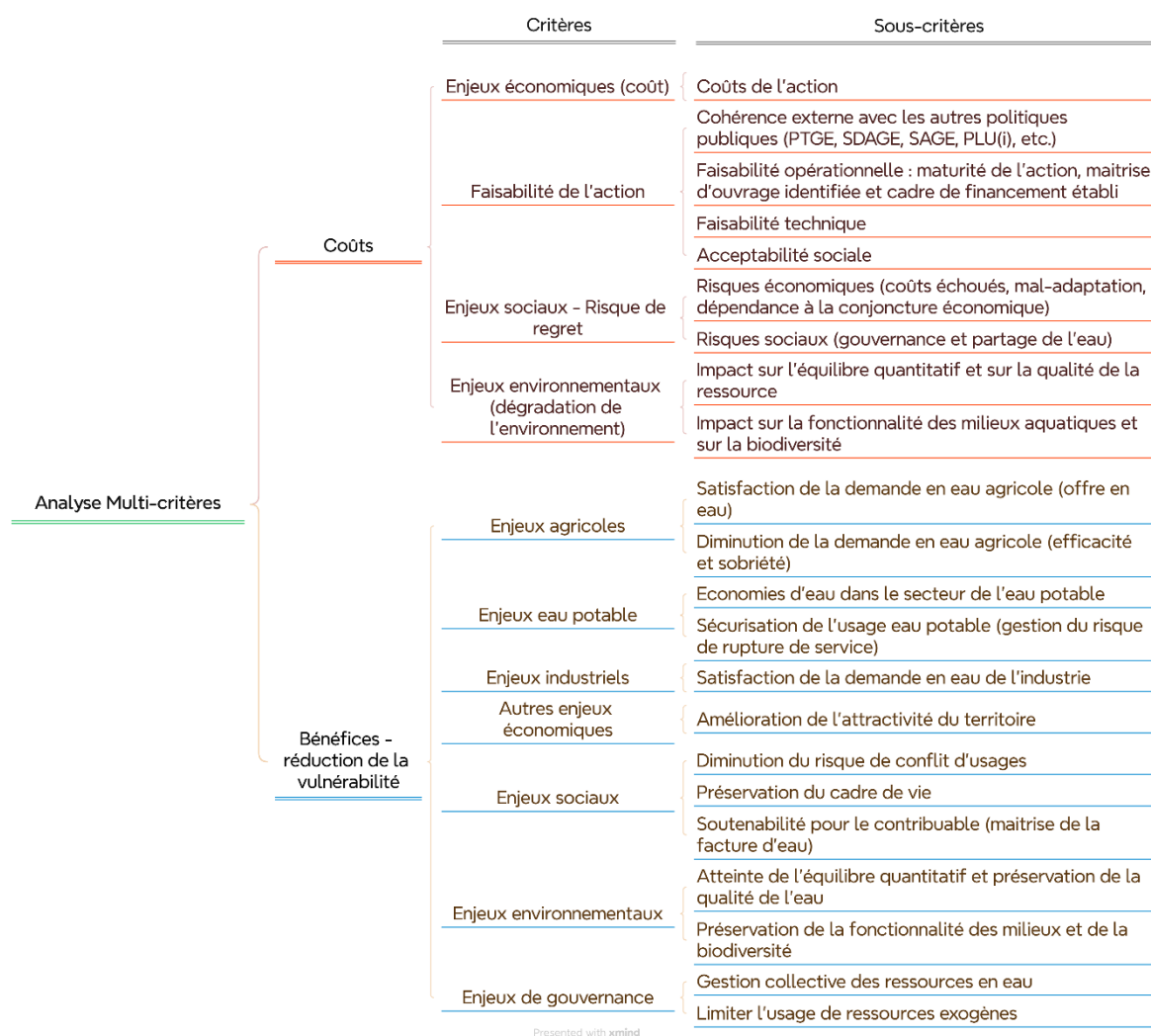


Figure 4 : Critères et sous critères de l'analyse multi-critères

### Scores des actions

Les scores des actions ont été estimés à dire d'experts selon une grille de notation non linéaire, apportant un score plus élevé aux actions importantes. Les scores ont été définis par l'IREEDD puis ont été vérifiés et validés par le SMA. Les actions sans impact sur le critère ont été associées à un score de 0.

Les actions ont été notées selon la grille suivante :

|           |                                                          |                                                                                                                                      | ECHELLE DE VALEUR                                                |                                                                                 |                                                              |                                                             |
|-----------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
|           |                                                          |                                                                                                                                      | 😊                                                                | 😐                                                                               | 😞                                                            | 😡                                                           |
| Catégorie | Critères                                                 | Sous-critères                                                                                                                        | AUCUN<br>0                                                       | FAIBLE<br>1                                                                     | MODERE<br>3                                                  | ELEVE<br>9                                                  |
| Coûts     | Enjeux économiques (coût)                                | Coûts de l'action                                                                                                                    | Nul : animation, acte administratif                              | Faible : études, animation territoriale, sensibilisation, travaux en régie      | Moyen : études d'envergure, travaux externalisés             | Elevé : gros travaux                                        |
|           | Faisabilité de l'action                                  | Cohérence externe avec les autres politiques publiques (PTGE, SDAGE, SAGE, PLU(i), etc.)                                             | Absence d'incohérence avec une ou plusieurs politiques publiques | L'action ne va pas dans le sens de certaines politiques publiques               | L'action peut affaiblir certaines politiques publiques       | Action en contradiction nette avec des politiques publiques |
|           |                                                          | Faisabilité opérationnelle : maturité de l'action, maîtrise d'ouvrage identifiée, cadre de financement établi, faisabilité technique | Absence de frein, faisabilité acquise                            | La réalisation de l'action sera possible moyennant une mobilisation des acteurs | La réalisation de l'action va nécessiter d'importants moyens | Faisabilité excessivement incertaine                        |
|           | Enjeux sociaux – Risque de regret                        | Risques économiques (coûts échoués, mal-adaptation, dépendance à la conjoncture économique)                                          | Coûts faibles et certains                                        | Coûts importants et plutôt certains                                             | Coûts importants et incertains                               | Coûts très importants et incertains                         |
|           |                                                          | Acceptabilité sociale                                                                                                                | Action parfaitement acceptée                                     | Action à risque faible                                                          | Action à risque                                              | Action à fort risque de conflit social                      |
|           | Enjeux environnementaux (dégradation de l'environnement) | Impact sur l'équilibre quantitatif et sur la qualité de la ressource                                                                 | Neutre, absence d'impact                                         | Impact faible                                                                   | Impact moyen                                                 | Fort impact                                                 |
|           |                                                          | Impact sur la fonctionnalité des milieux aquatiques et sur la biodiversité                                                           | Neutre, absence d'impact                                         | Impact faible                                                                   | Impact moyen                                                 | Fort impact                                                 |

| Catégorie                                 | Critères                  | Sous-critères                                                                 |  AUCUN |  FAIBLE    |  MODERÉE |  FORTE |
|-------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                           |                           |                                                                               | 0                                                                                       | 1                                                                                            | 3                                                                                           | 9                                                                                         |
| Bénéfices – Réduction de la vulnérabilité | Enjeux agricoles          | Satisfaction de la demande en eau agricole (offre en eau)                     | Ne permet pas de satisfaire la demande en eau agricole                                  | L'action contribue faiblement à satisfaire la demande agricole                               | L'action permet de satisfaire la demande agricole                                           | L'action sécurise durablement l'usage agricole de l'eau                                   |
|                                           |                           | Diminution de la demande en eau agricole (efficacité et sobriété)             | Ne permet pas de faire baisser la demande en eau agricole                               | L'action contribue faiblement à réduire la demande agricole                                  | L'action permet de réduire la demande agricole                                              | L'action réduit sensiblement la demande agricole                                          |
|                                           | Enjeux eau potable        | Economies d'eau dans le secteur de l'eau potable                              | Ne génère pas d'économies d'eau AEP                                                     | L'action contribue faiblement à faire des économies AEP                                      | L'action permet de faire des économies AEP                                                  | L'action génère d'importantes économies AEP                                               |
|                                           |                           | Sécurisation de l'usage eau potable (gestion du risque de rupture de service) | Ne sécurise pas l'usage AEP                                                             | L'action contribue faiblement à sécuriser l'usage AEP                                        | L'action permet de sécuriser l'usage AEP                                                    | L'action sécurise durablement l'usage AEP                                                 |
|                                           | Enjeux industriels        | Satisfaction de la demande en eau de l'industrie                              | Ne permet pas de satisfaire la demande en eau de l'industrie                            | L'action contribue faiblement et/ou indirectement à satisfaire la demande industrielle       | L'action permet de satisfaire la demande industrielle                                       | L'action sécurise durablement l'usage industriel                                          |
|                                           | Autres enjeux économiques | Préservation de l'attractivité du territoire et du cadre de vie               | N'améliore pas l'attractivité du territoire                                             | Améliore faiblement et/ou indirectement l'attractivité du territoire                         | Améliore l'attractivité du territoire                                                       | Améliore sensiblement l'attractivité du territoire                                        |
|                                           |                           | Soutenable pour le contribuable (maîtrise de la facture d'eau)                | L'action n'agit pas sur la facture d'eau                                                | L'action agit faiblement et/ou indirectement sur la facture d'eau avec un bénéfice faible    | L'action agit sur la facture d'eau au bénéfice du contribuable                              | L'action agit fortement sur la facture d'eau en faveur du contribuable                    |
|                                           | Enjeux environnementaux   | Atteinte de l'équilibre quantitatif et préservation de la qualité de l'eau    | L'action ne contribue pas à l'équilibre quantitatif ou à la qualité                     | Impact faible et/ou indirecte de l'action sur l'équilibre quantitatif ou la qualité de l'eau | Impact modéré de l'action sur l'équilibre quantitatif et la qualité de l'eau                | Fort impact direct et positif sur l'équilibre quantitatif et la qualité                   |
|                                           |                           | Préservation de la fonctionnalité des milieux et de la biodiversité           | L'action ne favorise pas la préservation des milieux                                    | Impact faible et/ou indirect de l'action                                                     | Impact modéré de l'action                                                                   | Impact fort et direct de l'action                                                         |
|                                           | Enjeux de gouvernance     | Gestion collective des ressources en eau                                      | L'action ne favorise pas la gestion collective                                          | L'action favorise faiblement et/ou indirectement la gestion collective                       | L'action favorise modérément la gestion collective                                          | L'action favorise fortement et directement la gestion collective                          |
|                                           |                           | Limiter l'usage de ressources exogènes                                        | L'action ne limite pas le recours aux ressources exogènes                               | L'action limite faiblement et/ou indirectement le recours aux ressources exogènes            | L'action limite modérément mais directement le recours aux ressources exogènes              | L'action remet en question la nécessité de recourir aux ressources exogènes               |

Tableau 2 : Echelle de valeur de notation de l'AMC

### 3.1.3.2 Atelier N° 3 : Estimation des préférences du territoire

Pour pouvoir être mis en rapport les uns des autres, les sous-critères doivent être pondérés en fonction de leur **importance relative** (voir 0) : Les sous-critères principaux comptent plus que les objectifs secondaires.

L'importance relative des critères est révélée par les préférences du territoire. L'atelier n°3 ayant eu lieu le 21 mai 2026 a questionné un ensemble d'acteurs pour leur faire révéler leurs préférences face aux différents critères.

Lors de cet atelier, les acteurs ont été répartis en trois groupes selon leur type d'usage de la ressource en eau :

- Le groupe bleu : acteurs avec sensibilité milieux aquatiques et biodiversité

- Le groupe jaune : acteurs avec sensibilité alimentation en eau potable
- Le groupe vert : acteurs avec sensibilité usage irrigation, canaux, jardiniers et associations

A noter que quelques acteurs, dont des non-inscrits mais présents en atelier, ont été répartis de manière aléatoire.

### Méthode du jeu de carte

L'atelier s'est déroulé autour de la méthode du jeu de cartes qui cherche à faire réaliser un classement hiérarchique des critères aux trois groupes.

Chaque groupe dispose de cartes (type cartes à jouer) critères et sous-critères. Séparément pour les critères et pour les sous-critères et pour les bénéfices et coûts, les cartes sont itérativement positionnées les unes par rapport aux autres sur une échelle de 0 à 100. A chaque nouvelle carte, les acteurs débattent ainsi du classement qui leur semble le plus pertinent au regard de leur expertise. Les acteurs peuvent placer deux cartes au même niveau.

Une fois l'ensemble des cartes positionnées, les acteurs inscrivent la note finale sur l'échelle pour garder une trace finale. En chambre, l'ensemble des classements est reporté puis comparé pour déterminer les pondérations finales. Pour respecter les préférences de l'ensemble des acteurs, la pondération finale est la moyenne des pondérations des trois groupes de travail.

### Analyse des pondérations

Les notations relatives sont rapportées au score total pour déterminer les pondérations des critères et sous-critères. Les pondérations par groupe sont détaillées en **Annexe IV** et les pondérations moyennes retenues pour les critères et sous-critères sont détaillées en fin d'**Annexe III**.

Il est intéressant de noter que l'importance des enjeux environnementaux et de l'eau potable font l'unanimité entre les groupes d'acteurs (très faible variabilité). En revanche, les critères de faisabilité de l'action et de coûts font apparaître des perceptions contrastées.

Pour l'usage eau potable, le coût est très peu important, alors qu'il l'est plus pour les autres acteurs. Inversement la cohérence externe avec les autres politiques publiques est très importante pour les acteurs eau potable et moins importante pour les acteurs irrigation, canaux et associations.

## 3.2 RESULTATS (SANS TERRITORIALISATION)

### Analyse en termes d'efficacité (bénéfices totaux)

Parmi les objectifs stratégiques les plus efficaces (bénéfices totaux, voir Figure 5), on trouve des actions visant :

- L'adaptation des usages AEP au changement climatique ;
- La préservation et la restitution des milieux aquatiques ;
- L'adaptation de l'agriculture ;

La mise en place de ressource de substitution comporte une action particulièrement efficace mais la plupart des actions sont moyennement efficaces.

Les objectifs stratégiques moins efficaces sont :

- La structuration de la connaissance ;
- Le renforcement de la gestion collective des canaux ;
- L'adaptation du territoire à la disponibilité de la ressource.

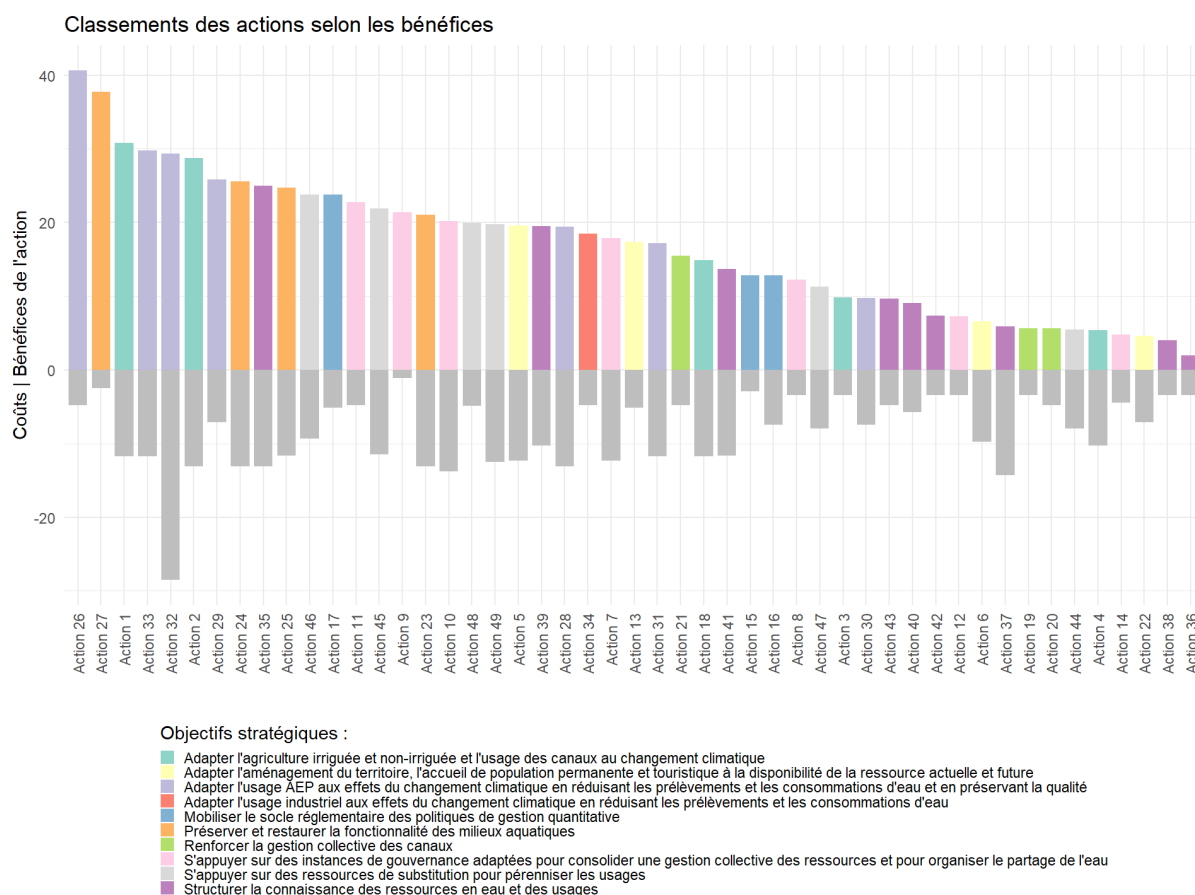


Figure 5 : Classement des actions selon les bénéfices totaux

### Analyse en termes d'efficacité (rapport bénéfices/coût)

Le graphique ci-dessous présente la courbe d'efficacité issue de l'analyse multicritère. Les actions sont réparties autour de 4 niveaux de priorité, selon les sauts observés au sein de la courbe.

Les actions en priorité 1 mettent en avant les objectifs stratégiques suivant :

1. S'appuyer sur des **instances de gouvernance** adaptées pour **consolider une gestion collective** des ressources et pour organiser le partage de l'eau (3 occurrences)
2. **Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée** et l'usage des canaux au changement climatique (2 occurrences)
3. Mobiliser le **socle réglementaire** des politiques de gestion quantitative (2 occurrences)
4. **Adapter le territoire ; adapter l'usage AEP ;** (1 occurrence)

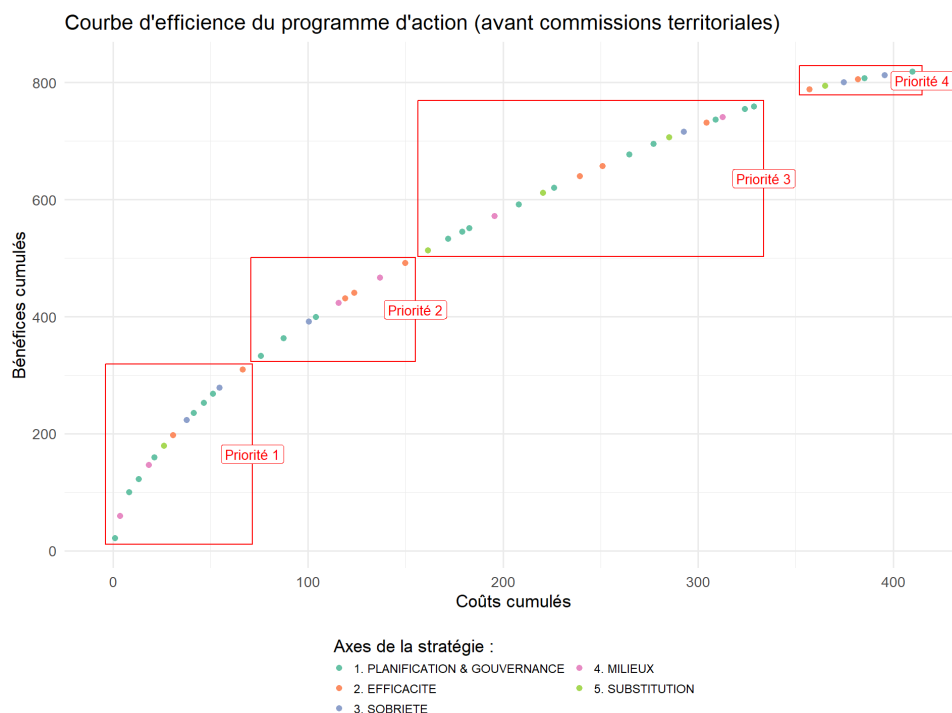


Figure 6 : Courbe d'efficacité du programme d'action avant l'ajustement des commissions territoriales

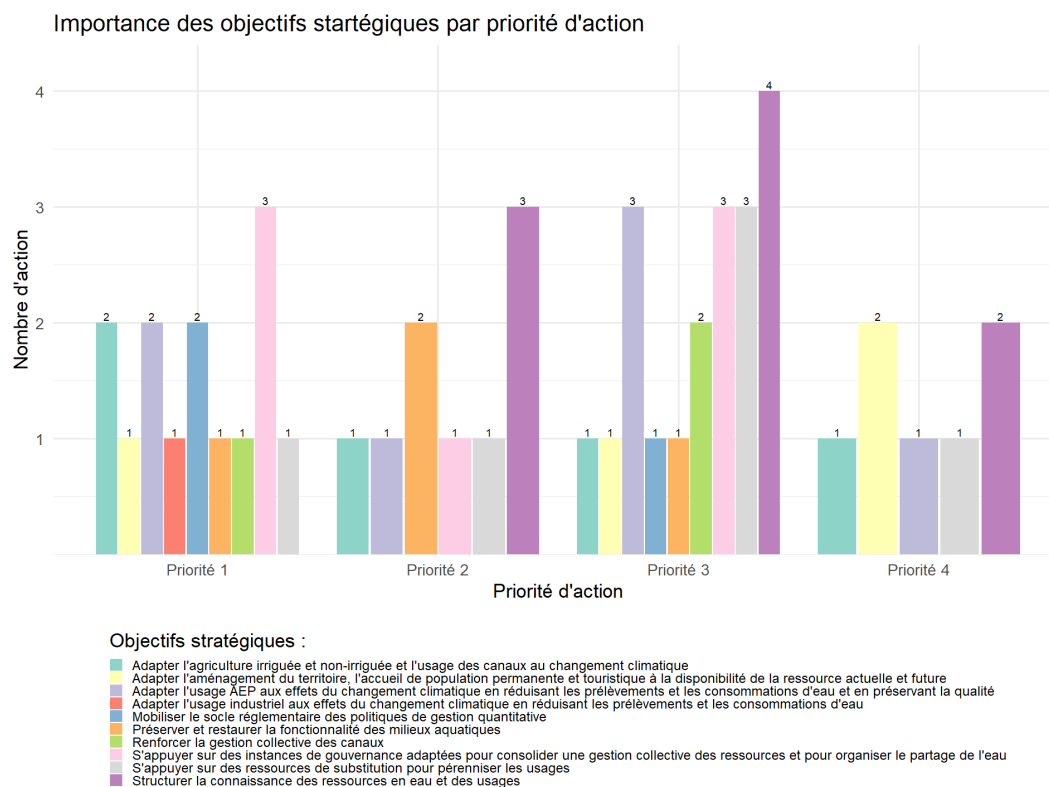


Figure 7 : Priorités d'action par objectifs stratégique

## 4. Plan d'actions final

La conduite de l'analyse multi-critères a permis de positionner chacune des actions du panel (détaillées en **Annexe II**) sur une échelle de 4 niveaux de priorité, selon une approche économique simplifiée d'équilibre entre les coûts et les bénéfices. Ce classement des actions par niveau de priorité est commun à l'ensemble du bassin : il manque donc la prise en compte du diagnostic de vulnérabilité, à l'échelle des 7 secteurs, pour territorialiser le programme d'actions. C'est l'objet de cette dernière section, à l'issue de laquelle est présenté le programme d'actions dans sa version finale. La territorialisation s'est faite en deux temps, détaillés dans les sections ci-dessous.

### 4.1 TERRITORIALISATION (1/2) : CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

A l'occasion des **Commissions Territoriales**, les acteurs présents (techniciens et élus) ont parcouru le programme d'actions organisé selon les 4 niveaux de priorité déterminés par l'analyse multi-critères. Lors de cette séquence de travail, ils ont pu porter un regard critique sur les niveaux de priorité et formuler des propositions de montée ou baisse de niveau de priorité, selon le contexte de leur territoire.

Le tableau ci-après détaille les modifications apportées sur les niveaux de priorité à l'issue des Commissions Territoriales.

Les propositions de reclassement n'ont été faites que pour surclasser les actions (passées comme actions plus prioritaires), aucune n'a été sous-classée (passée en action moins prioritaires).

| Id. | Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Argens total | Argens-Amont | Caramy-Issolle | Bresque    | Argens-Médian | Aille      | Nartuby    | Basse-Vallée |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|----------------|------------|---------------|------------|------------|--------------|
| 01  | Déployer des actions visant l'efficacité des usages de l'eau en irrigation : matériel d'irrigation performant, outils de pilotage de l'irrigation, outils d'aide à la décision (OAD), etc.                                                                                                                                                                                                                   |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 02  | Déployer des actions visant la sobriété des usages de l'eau en irrigation : pratiques culturales peu consommatrices d'eau (agroécologie, agroforesterie, hydrologie régénérative, solutions fondées sur la nature, etc.), développement des IAE (infrastructures Agro-Ecologiques : mares, haies, etc.), adapter le matériel végétal (opportunités d'évolution des cépages vers des variétés adaptées, etc.) |              |              | Priorité 1     | Priorité 1 | Priorité 1    |            | Priorité 1 |              |
| 03  | Améliorer la connaissance des pratiques d'arrosage par les usagers particuliers des canaux et mobiliser des moyens de sensibilisation pour réduire les prélèvements                                                                                                                                                                                                                                          |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 04  | Identifier avec la profession agricole les besoins d'accompagnement des filières pour soutenir les exploitations agricoles dans l'adaptation à la disponibilité de la ressource en eau, toutes filières confondues (y compris celles émergentes liées à la diversification)                                                                                                                                  |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 05  | Adapter l'accueil touristique via les outils de planification aux échelles territoriale et départementale (Schéma Tourisme et Culture, ...) en prenant en compte les ressources disponibles                                                                                                                                                                                                                  |              |              |                | Priorité 1 |               |            |            | Priorité 1   |
| 06  | Explorer les voies possibles pour renforcer la contribution financière des résidences secondaires aux services publics d'eau et d'assainissement (tarification, taxe locale, etc.)                                                                                                                                                                                                                           |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 07  | Coordonner politique agricole et disponibilité de la ressource en eau en intégrant une planification agricole dans le cadre du SAGE et des PTGE : quelle évolution de l'assolement ? Quelle place pour les Plans Alimentaires Territoriaux ? Quel soutien à la diversification ? Au maraîchage ?                                                                                                             |              |              | Priorité 1     | Priorité 1 | Priorité 1    |            | Priorité 1 |              |
| 08  | Mener une étude d'opportunité des mécanismes de solidarité amont/aval et de valorisation des services rendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 09  | Créer une culture de l'eau et du partage de l'eau à toutes les échelles : organiser chaque année une présentation formelle du bilan de la période d'étiage (gestion conjoncturelle, satisf0de la demande, restrictions d'usage, etc.) auprès des instances de gouvernance SAGE et PTGE élargies. Instaurer une journée annuelle de sensibilisation des élus sur les enjeux de l'eau.                         |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 10  | Etudier l'opportunité d'une restructuration des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SPEA) en privilégiant une gestion intercommunale                                                                                                                                                                                                                                                                 |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 11  | Structurer une gouvernance adaptée pour la gestion collective des ressources souterraines. Etudier l'opportunité de mise en œuvre d'un PTGE "eaux souterraines" (échelle à définir)                                                                                                                                                                                                                          |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 12  | Etudier l'opportunité d'une gestion active des aquifères exploités pour l'AEP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 13  | Intégrer les enjeux "eau" dans les documents d'urbanisme pour garantir une prise en compte de la disponibilité des ressources locales dans l'aménagement du territoire. Encourager la performance hydrique des bâtiments neufs (parc privé et public), des aménagements (parking, voirie, espaces verts, massifs de plantes, etc.)                                                                           |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 14  | Intégrer les usages Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dans les instances de gouvernance et dans la planification des usages et du partage de l'eau (SAGE, PTGE)                                                                                                                                                                                     |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 15  | Intégrer la mobilisation des leviers réglementaires dans les outils de planification (SAGE, PTGE) pour faciliter le suivi de leur mise en œuvre et renforcer leur lisibilité. Intégrer le suivi de leur déploiement dans les suivis annuels présentés aux instances de gouvernance.                                                                                                                          |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 16  | Réviser et mettre en cohérence les autorisations de prélèvements existantes avec les volumes prélevables                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |              |              | Priorité 1     | Priorité 1 |               |            | Priorité 1 |              |
| 17  | Notifier les Débits Réservés aux gestionnaires d'ouvrages de prélèvement et s'assurer de leur respect.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |              |              |                |            |               |            |            |              |
| 18  | Moderniser et équiper les canaux gravitaires (usages mixtes, irrigation et jardins) : résorber les fuites, moderniser vannes et martellières, entretien du cuvelage, installer des dispositifs de mesure des débits, garantir le débit réservé par des équipements, automatisation, etc.                                                                                                                     |              |              | Priorité 1     | Priorité 1 | Priorité 1    |            | Priorité 1 |              |
| 19  | Améliorer la connaissance des canaux gravitaires : nombre, localisation, usages associés, prélèvements, dispositifs de mesure des prélèvements, autorisation de prélèvement, etc. Et accompagner les gestionnaires de canaux dans la déclaration de leurs volumes réels consommés                                                                                                                            | Priorité 2   | Priorité 1   | Priorité 1     | Priorité 1 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 20  | Renforcer la structuration collective des gestionnaires de canaux. Structurer la représentation de la fédération des gestionnaires de canaux à l'échelle du bassin de l'Argens. Identifier les besoins des gestionnaires de canaux : financier, gouvernance, support technique, moyens humains, etc.                                                                                                         | Priorité 2   | Priorité 2   | Priorité 2     | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 21  | Structurer la gestion des prélèvements interne aux ASA à l'échelle d'un canal et inter-ASA à l'échelle des bassins                                                                                                                                                                                                                                                                                           |              |              |                |            |               |            | Priorité 1 |              |
| 22  | Etudier l'opportunité de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les projets d'aménagement et accompagner leur mise en œuvre : préserver et restaurer les fossés, restanques, contribuer au ralentissement des eaux, désimperméabiliser, etc.                                                                                                                                                  | Priorité 2   | Priorité 2   | Priorité 2     | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 23  | Préserver et restaurer les milieux aquatiques : zones humides (dont ripisylve), EBF, reméandrage, déchenalisation, désimperméabilisation, encadrement de l'artificialisation                                                                                                                                                                                                                                 |              | Priorité 1   | Priorité 1     |            |               | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 24  | Préserver et restaurer les espaces boisés et forestiers agricoles pour préserver le cycle de l'eau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Priorité 1   | Priorité 1   | Priorité 1     | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 25  | Développer des schémas d'organisation et de gestion de la fréquentation touristique en rivière ou en lac pour maîtriser les impacts et protéger les sites                                                                                                                                                                                                                                                    |              |              |                |            |               |            |            |              |

| Id. | Action                                                                                                                                                                                                                                                                         | Argens<br>total | Argens-<br>Amont | Caramy-<br>Issole | Bresque    | Argens-<br>Médian | Aille      | Nartuby    | Basse-<br>Vallée |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------|------------|-------------------|------------|------------|------------------|
| 26  | Intégrer dans les documents de planification (SAGE, PTGE) la gestion et la préservation des Zones de Sauvegarde                                                                                                                                                                |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 27  | Prendre en compte les politiques SNAP et ZPF dans les outils de planification SAGE et PTGE                                                                                                                                                                                     |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 28  | Réduire les consommations AEP en agissant sur les équipements : limitation des débits, pastillage, etc.                                                                                                                                                                        |                 |                  | Priorité 2        | Priorité 2 |                   |            | Priorité 2 |                  |
| 29  | Réduire les prélèvements AEP en agissant sur les comportements de consommation via des actions de communication et de sensibilisation du public, y compris tourisme                                                                                                            |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 30  | Etudier l'opportunité de la mise en place d'une tarification incitative (saisonnière, tarification progressive, cout réel du prix de l'eau) avec une déclinaison par catégorie d'usager                                                                                        |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 31  | Déployer les équipements permettant une réduction des consommations liées aux activités touristiques (hébergement et infrastructures)                                                                                                                                          |                 |                  | Priorité 1        | Priorité 1 |                   |            | Priorité 1 |                  |
| 32  | Maintenir un haut niveau de rendement des réseaux de distribution AEP par l'instauration d'une gestion patrimoniale (taux de renouvellement à définir en garantissant l'équilibre budgétaire des services publics d'eau et d'assainissement) et la recherche active de fuites. | Priorité 1      | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 33  | Investir sur les systèmes d'assainissement pour rétablir ou maintenir la qualité des eaux                                                                                                                                                                                      |                 | Priorité 1       |                   |            |                   | Priorité 1 |            | Priorité 1       |
| 34  | Mobiliser les usagers industriels pour identifier les actions possibles pour diminuer les consommations industrielles                                                                                                                                                          |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 35  | Promouvoir et accompagner le déploiement de la télé/radio-relève pour mieux connaître les consommations et améliorer le suivi : sensibilisation des consommateurs, détection des fuites, tarification au volume, etc.                                                          | Priorité 1      | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 36  | Améliorer la connaissance sur la fréquentation touristique et rendre l'information accessible. Intégrer ces informations dans les réunions de bilan annuel (CLE, commission ressource, Copil PTGE, etc.)                                                                       |                 |                  |                   | Priorité 1 |                   |            |            | Priorité 1       |
| 37  | Améliorer la connaissance et le controle des forages domestiques. Déployer des compteurs sur les forages domestiques, bancariser les données de prélèvement et régulariser les prélèvements soumis à autorisation. Sensibiliser les propriétaires aux économies d'eau.         |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 38  | Étudier l'influence de la forêt et sa gestion sur l'hydrologie des bassins versants topographiques et la recharge des aquifères en contexte majoritairement forestier.                                                                                                         | Priorité 2      | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 39  | Renforcer le suivi hydrométrique des eaux superficielles, notamment dans les zones d'échanges avec les ressources souterraines.                                                                                                                                                | Priorité 2      | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 40  | Identifier les besoins d'amélioration de la connaissance sur les ressources en eaux souterraines et engager les études nécessaires                                                                                                                                             | Priorité 2      | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 41  | Mettre en place un suivi de la réalisation de Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) dans le cadre des documents de planification (SAGE, PTGE).                                                                                                              |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 42  | Développer l'observatoire départemental des ressources pour l'alimentation en eau potable pour consolider la connaissance, expertiser les données et communiquer annuellement la synthèse des observations. Lien à faire avec les données SISPEA.                              |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 43  | Identifier les gros consommateurs et prioriser l'amélioration de la connaissance des consommations associées                                                                                                                                                                   | Priorité 1      | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 44  | Etudier les potentialités de nouvelles ressources en eau souterraine en intégrant le respect du cycle de recharge                                                                                                                                                              | Priorité 2      | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 45  | Etudier le potentiel d'utilisation des eaux non conventionnelles, dont la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) y compris dans l'industrie                                                                                                                              | Priorité 1      | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 46  | Dans le cadre des PTGE, mener une étude prospective agro-économique sur les usages agricoles de l'eau                                                                                                                                                                          |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 47  | Mener une étude prospective sur la ressource Verdon intégrant le climat et les usages futurs                                                                                                                                                                                   |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 48  | Développer les équipements de stockage et valorisation des eaux pluviales                                                                                                                                                                                                      |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |
| 49  | Recenser les retenues collinaires existantes et étudier leur potentiel d'utilisation multi-usages                                                                                                                                                                              | Priorité 2      | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 50  | Etudier le potentiel de substitution par transfert de ressources stockées via le Canal de Provence pour préserver le milieu et pérenniser les usages en réduisant les prélèvements dans les ressources locales                                                                 |                 |                  |                   |            |                   |            |            |                  |

Légende

Amélioration d'1 niveau de priorisation

Amélioration de 2 niveaux de priorisation

Amélioration de 3 niveaux de priorisation

Tableau 3 : Modification des niveaux de priorité des actions issue des commissions territoriales

### Analyse des classements issues des commissions territoriales

Les changements de niveaux de priorité par les parties prenantes lors des commissions territoriales ont été menés dans différentes configurations :

- Trois actions ont été remontées de trois niveaux par les commissions territoriales : actions initialement en priorité 4 reclassées en priorité 1. Parmi ces actions, une action a été entièrement reclassée et deux actions ont été reclassées pour des sous-bassins spécifiques avec une vulnérabilité importante. (*en marron*)
- Onze actions ont été remontées de deux niveaux, dont cinq reclassées entièrement et six reclassées pour des sous-bassins spécifiques avec une vulnérabilité importante. (*en jaune foncé*)
- Dix actions ont été remontées d'un niveau, parmi lesquelles sept reclassent entièrement les actions, et trois reclassent des sous-bassins spécifiques avec une vulnérabilité importante. (*en jaune claire*)

Au total, pour l'ensemble des sous-bassins, les commissions territoriales ont reclassé entièrement 13 actions, et ont précisé des spécificités territoriales pour 11 actions. L'ensemble de ces situations montre la complémentarité entre une première approche purement quantitative de l'AMC et l'approche qualitative des parties prenantes qui permet d'intégrer la spécificité des sous-bassins et/ou la sensibilité des acteurs.

## 4.2 TERRITORIALISATION (2/2) : DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE

En se replongeant dans les indicateurs utilisés pour conduire le **diagnostic de vulnérabilité** (Phase 2), il est possible d'identifier les actions répondant (favorablement) à des critères déclassants du score de vulnérabilité. En remontant le niveau de priorité de ces actions de manière ciblée, par secteur conformément au diagnostic de vulnérabilité, ce processus renforce la territorialisation du programme d'actions.

Nous proposons ci-dessous deux exemples pour illustrer ce processus :

### Exemple n°1

L'action n°5 « Adapter l'accueil touristique via les outils de planification aux échelles territoriale et départementale (Schéma Tourisme et Culture, ...) en prenant en compte les ressources disponibles » a été classée par l'AMC en priorité 3, selon le rapport bénéfices/coûts. En remontant aux facteurs de sensibilité pour l'enjeu « usage AEP » et plus précisément au score de l'indicateur du taux de fonction touristique<sup>9</sup> (voir rapport de Phase 2), on observe que les deux secteurs ayant le score le plus élevé sont la Bresque et la basse-vallée : le niveau de priorité de cette action a été reclassé en niveau 1 pour ces deux bassins.

---

<sup>9</sup> Le taux de fonction touristique est un indicateur qui permet une certaine mesure de la présence des touristes dans un lieu ; il correspond au rapport entre « capacité d'accueil total » et nombre d'habitants à l'échelle des sept sous-bassins.

### Exemple n°2

L'action n°18 « *Moderniser et équiper les canaux gravitaires (usages mixtes, irrigation et jardins) : résorber les fuites, moderniser vannes et martellières, entretien du cuvelage, installer des dispositifs de mesure des débits, garantir le débit réservé par des équipements, automatisation, etc.* » avait été classé par l'AMC en priorité 4, en lien avec les coûts élevés de mise en œuvre. En remontant aux facteurs de sensibilité pour l'enjeu « irrigation et canaux », les scores sont en moyenne plus élevés sur les bassins Caramy-Issole, Bresque, Argens médian et Nartuby (voir rapport de Phase 2) : le niveau de priorité de cette action a été reclassé en niveau 1 pour ces quatre bassins.

## 4.3 PROGRAMME D'ACTION TERRITORIALISE (FINAL)

Le tableau page suivante récapitule la composition du programme d'actions pour chaque secteur du bassin, intégrant les niveaux de priorisation variable du panel final de 50 actions.

Le tableau détaillant l'évolution des niveaux de priorité entre la réalisation de l'AMC, la prise en compte du retour des acteurs lors des Commissions Territoriales et, finalement, la territorialisation prenant en compte le diagnostic de vulnérabilité, est disponible en **Annexe V**.

| Id. | Priorisation AMC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Argens-<br>Amont | Caramy-<br>Issole | Bresque    | Argens-<br>Médian | Aille      | Nartuby    | Basse-<br>Vallée |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|------------|-------------------|------------|------------|------------------|
| 09  | Créer une culture de l'eau et du partage de l'eau à toutes les échelles : organiser chaque année une présentation formelle du bilan de la période d'étiage (gestion conjoncturelle, satisfaction de la demande, restrictions d'usage, etc.) auprès des instances de gouvernance SAGE et PTGE élargies. Instaurer une journée annuelle de sensibilisation des élus sur les enjeux de l'eau.                   | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 27  | Prendre en compte les politiques SNAP et ZPF dans les outils de planification SAGE et PTGE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 26  | Intégrer dans les documents de planification (SAGE, PTGE) la gestion et la préservation des Zones de Sauvegarde                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 11  | Structurer une gouvernance adaptée pour la gestion collective des ressources souterraines. Etudier l'opportunité de mise en œuvre d'un PTGE "eaux souterraines" (échelle à définir)                                                                                                                                                                                                                          | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 17  | Notifier les Débits Réservés aux gestionnaires d'ouvrages de prélèvement et s'assurer de leur respect.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 15  | Intégrer la mobilisation des leviers réglementaires dans les outils de planification (SAGE, PTGE) pour faciliter le suivi de leur mise en œuvre et renforcer leur lisibilité. Intégrer le suivi de leur déploiement dans les suivis annuels présentés aux instances de gouvernance.                                                                                                                          | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 48  | Développer les équipements de stockage et valorisation des eaux pluviales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 34  | Mobiliser les usagers industriels pour identifier les actions possibles pour diminuer les consommations industrielles                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Priorité 3       | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 3 | Priorité 3       |
| 29  | Réduire les prélèvements AEP en agissant sur les comportements de consommation via des actions de communication et de sensibilisation du public, y compris tourisme                                                                                                                                                                                                                                          | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 08  | Mener une étude d'opportunité des mécanismes de solidarité amont/aval et de valorisation des services rendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 13  | Intégrer les enjeux "eau" dans les documents d'urbanisme pour garantir une prise en compte de la disponibilité des ressources locales dans l'aménagement du territoire. Encourager la performance hydrique des bâtiments neufs (parc privé et public), des aménagements (parking, voirie, espaces verts, massifs de plantes, etc.)                                                                           | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 21  | Structurer la gestion des prélèvements interne aux ASA à l'échelle d'un canal et inter-ASA à l'échelle des bassins                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 03  | Améliorer la connaissance des pratiques d'arrosage par les usagers particuliers des canaux et mobiliser des moyens de sensibilisation pour réduire les prélèvements                                                                                                                                                                                                                                          | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 01  | Déployer des actions visant l'efficacité des usages de l'eau en irrigation : matériel d'irrigation performant, outils de pilotage de l'irrigation, outils d'aide à la décision (OAD), etc.                                                                                                                                                                                                                   | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 46  | Dans le cadre des PTGE, mener une étude prospective agro-économique sur les usages agricoles de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 33  | Investir sur les systèmes d'assainissement pour rétablir ou maintenir la qualité des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Priorité 1       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 1       |
| 02  | Déployer des actions visant la sobriété des usages de l'eau en irrigation : pratiques culturales peu consommatrices d'eau (agroécologie, agroforesterie, hydrologie régénérative, solutions fondées sur la nature, etc.), développement des IAE (infrastructures Agro-Ecologiques : mares, haies, etc.), adapter le matériel végétal (opportunités d'évolution des cépages vers des variétés adaptées, etc.) | Priorité 2       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 2 | Priorité 1 | Priorité 2       |
| 42  | Développer l'observatoire départemental des ressources pour l'alimentation en eau potable pour consolider la connaissance, expertiser les données et communiquer annuellement la synthèse des observations. Lien à faire avec les données SISPEA.                                                                                                                                                            | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 25  | Développer des schémas d'organisation et de gestion de la fréquentation touristique en rivière ou en lac pour maîtriser les impacts et protéger les sites                                                                                                                                                                                                                                                    | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 12  | Etudier l'opportunité d'une gestion active des aquifères exploités pour l'AEP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 43  | Identifier les gros consommateurs et prioriser l'amélioration de la connaissance des consommations associées                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 24  | Préserver et restaurer les espaces boisés et forestiers agricoles pour préserver le cycle de l'eau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 35  | Promouvoir et accompagner le déploiement de la télé/radio-relève pour mieux connaître les consommations et améliorer le suivi : sensibilisation des consommateurs, détection des fuites, tarification au volume, etc.                                                                                                                                                                                        | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 45  | Etudier le potentiel d'utilisation des eaux non conventionnelles, dont la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) y compris dans l'industrie                                                                                                                                                                                                                                                            | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 39  | Renforcer le suivi hydrométrique des eaux superficielles, notamment dans les zones d'échanges avec les ressources souterraines.                                                                                                                                                                                                                                                                              | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |

| Id. | Priorisation AMC                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Argens-<br>Amont | Caramy-<br>Issole | Bresque    | Argens-<br>Médian | Aille      | Nartuby    | Basse-<br>Vallée |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|------------|-------------------|------------|------------|------------------|
| 16  | Réviser et mettre en cohérence les autorisations de prélèvements existantes avec les volumes prélevables                                                                                                                                                                                             | Priorité 3       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 1 | Priorité 3       |
| 19  | Améliorer la connaissance des canaux gravitaires : nombre, localisation, usages associés, prélèvements, dispositifs de mesure des prélèvements, autorisation de prélèvement, etc. Et accompagner les gestionnaires de canaux dans la déclaration de leurs volumes réels consommés                    | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 23  | Préserver et restaurer les milieux aquatiques : zones humides (dont ripisylve), EBF, reméandrage, déchenalisation, désimperméabilisation, encadrement de l'artificialisation                                                                                                                         | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 3 | Priorité 3        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 05  | Adapter l'accueil touristique via les outils de planification aux échelles territoriale et départementale (Schéma Tourisme et Culture, ...) en prenant en compte les ressources disponibles                                                                                                          | Priorité 3       | Priorité 3        | Priorité 1 | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 3 | Priorité 1       |
| 49  | Recenser les retenues collinaires existantes et étudier leur potentiel d'utilisation multi-usages                                                                                                                                                                                                    | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 40  | Identifier les besoins d'amélioration de la connaissance sur les ressources en eaux souterraines et engager les études nécessaires                                                                                                                                                                   | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 28  | Réduire les consommations AEP en agissant sur les équipements : limitation des débits, pastillage, etc.                                                                                                                                                                                              | Priorité 3       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 2 | Priorité 3       |
| 31  | Déployer les équipements permettant une réduction des consommations liées aux activités touristiques (hébergement et infrastructures)                                                                                                                                                                | Priorité 3       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 1 | Priorité 3       |
| 10  | Etudier l'opportunité d'une restructuration des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SPEA) en privilégiant une gestion intercommunale                                                                                                                                                         | Priorité 3       | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 3 | Priorité 3       |
| 07  | Coordonner politique agricole et disponibilité de la ressource en eau en intégrant une planification agricole dans le cadre du SAGE et du/des PTGE : quelle évolution de l'assolement ? Quelle place pour les Plans Alimentaires Territoriaux ? Quel soutien à la diversification ? Au maraîchage ?  | Priorité 3       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 3 | Priorité 1 | Priorité 3       |
| 47  | Mener une étude prospective sur la ressource Verdon intégrant le climat et les usages futurs                                                                                                                                                                                                         | Priorité 3       | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 3 | Priorité 3       |
| 30  | Etudier l'opportunité de la mise en place d'une tarification incitative (saisonnière, tarification progressive, cout réel du prix de l'eau) avec une déclinaison par catégorie d'usager                                                                                                              | Priorité 3       | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 3        | Priorité 3 | Priorité 3 | Priorité 3       |
| 18  | Moderniser et équiper les canaux gravitaires (usages mixtes, irrigation et jardins) : résorber les fuites, moderniser vannes et martellières, entretien du cuvelage, installer des dispositifs de mesure des débits, garantir le débit réservé par des équipements, automatisation, etc.             | Priorité 4       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 4 | Priorité 1 | Priorité 4       |
| 20  | Renforcer la structuration collective des gestionnaires de canaux. Structurer la représentation de la fédération des gestionnaires de canaux à l'échelle du bassin de l'Argens. Identifier les besoins des gestionnaires de canaux : financier, gouvernance, support technique, moyens humains, etc. | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 38  | Étudier l'influence de la forêt et sa gestion sur l'hydrologie des bassins versants topographiques et la recharge des aquifères en contexte majoritairement forestier.                                                                                                                               | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 41  | Mettre en place un suivi de la réalisation de Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) dans le cadre des documents de planification (SAGE, PTGE).                                                                                                                                    | Priorité 4       | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4       |
| 14  | Intégrer les usages Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dans les instances de gouvernance et dans la planification des usages et du partage de l'eau (SAGE, PTGE)                                                                             | Priorité 4       | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4       |
| 32  | Maintenir un haut niveau de rendement des réseaux de distribution AEP par l'instauration d'une gestion patrimoniale (taux de renouvellement à définir en garantissant l'équilibre budgétaire des services publics d'eau et d'assainissement) et la recherche active de fuites.                       | Priorité 1       | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1        | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 44  | Etudier les potentialités de nouvelles ressources en eau souterraine en intégrant le respect du cycle de recharge                                                                                                                                                                                    | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2       |
| 06  | Explorer les voies possibles pour renforcer la contribution financière des résidences secondaires aux services publics d'eau et d'assainissement (tarification, taxe locale, etc.)                                                                                                                   | Priorité 4       | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4       |
| 22  | Etudier l'opportunité de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les projets d'aménagement et accompagner leur mise en œuvre : préserver et restaurer les fossés, restanques, contribuer au ralentissement des eaux, désimperméabiliser, etc.                                          | Priorité 2       | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 2        | Priorité 2 | Priorité 1 | Priorité 1       |
| 50  | étudier le potentiel de substitution par transfert de ressources stockées via le Canal de Provence pour préserver le milieu et pérenniser les usages en réduisant les prélèvements dans les ressources locales                                                                                       | Priorité 4       | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4       |
| 36  | Améliorer la connaissance sur la fréquentation touristique et rendre l'information accessible. Intégrer ces informations dans les réunions de bilan annuel (CLE, commission ressource, Copil PTGE, etc.)                                                                                             | Priorité 4       | Priorité 4        | Priorité 1 | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 1       |
| 04  | Identifier avec la profession agricole les besoins d'accompagnement des filières pour soutenir les exploitations agricoles dans l'adaptation à la disponibilité de la ressource en eau, toutes filières confondues (y compris celles émergentes liées à la diversification)                          | Priorité 4       | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4       |
| 37  | Améliorer la connaissance et le contrôle des forages domestiques. Déployer des compteurs sur les forages domestiques, bancaiser les données de prélèvement et régulariser les prélèvements soumis à autorisation. Sensibiliser les propriétaires aux économies d'eau.                                | Priorité 4       | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4        | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4       |

Tableau 4 : Priorisation territorialisée du programme d'actions

## 5. Enseignements de l'étude et conclusion

### Les points d'attention

- Le travail à l'échelle de l'ensemble du bassin de l'Argens a régulièrement donné lieu à quelques hésitations, incompréhensions voire inquiétudes, traduites dans le cadre de l'atelier n°2 au cours duquel les acteurs de l'usage eau potable ont exprimé des craintes sur la gouvernance de l'eau. L'exercice de la compétence eau potable et assainissement s'exerce à une échelle administrative (commune, intercommunalité, périmètre du syndicat) liée aux infrastructures, parfois interconnectées, ou à des ressources souterraines : cette échelle n'épouse pas la ressource superficielle Argens (ou affluents). Dans la perspective d'une gestion collective et intégrée à l'échelle du bassin versant de l'Argens, l'intégration des acteurs de l'usage AEP et la prise en compte de leur échelle d'intervention constitue un point d'attention.
- Au-delà des enjeux de gouvernance, la taille du bassin versant et les contrastes des contextes (entre la frange côtière au sud et l'arrière-pays notamment, mais également entre les différents sous-bassins) peuvent représenter un frein à la mobilisation durable des acteurs de l'eau : certains acteurs peuvent se sentir éloignés du lieu de réunion ou des thèmes abordés.
- Au-delà de la constitution d'un panel d'acteurs tout au long de l'étude, il convient de souligner les difficultés rencontrées pour garder les mêmes acteurs tout au long du processus de concertation. En effet, nous avons pu constater une forte variabilité des personnes représentant certaines structures, induisant des difficultés pour la conduite de l'étude, majoritairement liées à la nécessité d'expliquer dans le détail les phases précédentes. Cette variabilité peut être inhérente à la structuration des services autour du sujet du partage de l'eau.
- L'accès aux données des usages de l'eau s'est révélé être une difficulté majeure en Phase 1 : cette difficulté peut être liée à leur existence même (absence de données pour certains canaux par exemple), à la multitude d'interlocuteurs à contacter pour disposer de l'ensemble des données à l'échelle du bassin, à leur accessibilité, etc. Les études de planification s'appuient nécessairement sur des états des lieux qui ont besoin d'une approche quantitative : l'accès aux données est un préalable impératif.

### Les acquis de l'étude

- La constitution d'un panel d'acteurs à l'échelle du bassin pour conduire un processus de concertation sur le temps long (juin 2024 – juin 2026) est un point positif pour le SMA qui sera amené à mobiliser ces acteurs dans le cadre de l'élaboration du SAGE. On peut souligner la forte mobilisation, la qualité des échanges, l'intérêt des parties prenantes, et notamment des élus, pour le sujet traité, ainsi que leur satisfaction de rencontrer et travailler avec les acteurs de l'ensemble du bassin. Les Comités de Pilotage ont mobilisé un grand nombre de personnes provenant de l'ensemble du territoire.

- Le choix de scinder dans un premier temps (en Phase 2) les ateliers entre amont et aval puis de conduire un atelier unique en Phase 3, à l'échelle du bassin de l'Argens, a permis d'amener progressivement les acteurs de l'amont du bassin et de l'aval à se rencontrer et échanger autour du sujet de l'Argens (affluents inclus) comme ressource commune, première pierre d'une gestion collective, intégrée et solidaire de la ressource en eau sur laquelle l'élaboration du SAGE pourra s'appuyer.
- L'étude a permis une sensibilisation des acteurs en général et des élus en particulier, au sujet du changement climatique et de ses effets à l'échelle du bassin de l'Argens. L'approche rétrospective en Phase 1 a permis de montrer l'évolution déjà réelle du climat depuis 1970, faisant écho au vécu du territoire. Le travail de prospective climatique et hydrologique conduit en Phase 2 par Philia Ingénierie a permis d'objectiver les éléments du débat et de sensibiliser sur les incertitudes des modèles.
- Le nombre et la grande diversité des actions composant le programme d'actions, mobilisant des actions de connaissance, de gestion collective, d'efficacité des infrastructures, de sobriété des usages, de substitution, de prospective, etc. d'une part et les priorités territorialisées répondant à la vulnérabilité des sept territoires du bassin d'autre part permettent au territoire de se prémunir d'un risque de maldaptation.
- L'effort de territorialisation à l'échelle de sept sous-bassins dès l'état des lieux et jusqu'à la production du programme d'actions a permis de travailler plus finement, sur la base de données locales. Cette échelle permet d'intégrer les contrastes entre les différents secteurs du bassin de l'Argens.

Annexes

I. TABLEAU DES ACTIONS A L’ISSUE DES COMMISSIONS TERRITORIALES, COMMENTEES PAR LES PARTIES PRENANTES

| Identifiant | OBJECTIF STRATEGIQUE                                                                                                                            | PROPOSITIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | COMMENTAIRES MULTI-ACTEURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 01   | Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique                                                   | Déployer des actions visant l'efficacité des usages de l'eau en irrigation : matériel d'irrigation performant, outils de pilotage de l'irrigation, outils d'aide à la décision (OAD), etc.                                                                                                                                                                                                                   | L'efficacité de l'action reposera sur son articulation avec des solutions techniques et agronomiques concrètes. La sensibilisation constitue un levier utile mais ne peut, à elle seule, répondre aux contraintes économiques auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles. Les démarches démonstratives, les retours d'expérience et l'accompagnement technique semblent particulièrement adaptés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Action 02   | Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique                                                   | Déployer des actions visant la sobriété des usages de l'eau en irrigation : pratiques culturales peu consommatrices d'eau (agroécologie, agroforesterie, hydrologie régénérative, solutions fondées sur la nature, etc.), développement des IAE (infrastructures Agro-Ecologiques : mares, haies, etc.), adapter le matériel végétal (opportunités d'évolution des cépages vers des variétés adaptées, etc.) | Les outils de pilotage et les équipements d'irrigation performants constituent des leviers reconnus pour améliorer l'efficacité des usages agricoles de l'eau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Action 03   | Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique                                                   | Améliorer la connaissance des pratiques d'arrosage par les usagers particuliers des canaux et mobiliser des moyens de sensibilisation pour réduire les prélèvements                                                                                                                                                                                                                                          | Une meilleure connaissance des pratiques réelles d'arrosage des particuliers constitue un préalable utile à toute démarche d'économie d'eau. Une approche participative associant directement les usagers des canaux à l'étude (enquêtes, ateliers, retours d'expérience) pourrait favoriser leur implication et renforcer l'efficacité des actions de sensibilisation qui en découleront.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Action 04   | Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique                                                   | Identifier avec la profession agricole les besoins d'accompagnement des filières pour soutenir les exploitations agricoles dans l'adaptation à la disponibilité de la ressource en eau, toutes filières confondues (y compris celles émergentes liées à la diversification)                                                                                                                                  | L'accompagnement des évolutions de filières et la valorisation des exploitations qui s'engagent dans des démarches économes en eau constituent des leviers intéressants d'adaptation au changement climatique. La mise en avant des initiatives vertueuses apparaît souvent plus mobilisatrice que la seule approche réglementaire ou coercitive. Le développement de labels, de retours d'expérience ou d'actions de communication valorisant les bonnes pratiques peut contribuer à diffuser plus largement les solutions déjà mises en œuvre sur le territoire tout en les valorisant.<br><br>L'irrigation de la vigne est déjà très réglementée et encadrée dans les cahiers des charges AOP. Les dérogations sont délivrées par l'INAO après consultation des services de l'état (DDTM...). Des mesures spécifiques sont également prévues dans les arrêtés sécheresse. Attention, la création d'un label supplémentaire ne correspondrait pas du tout au besoin de la profession et nuirait à la lisibilité de l'offre. |
| Action 05   | Adapter l'aménagement du territoire, l'accueil de population permanente et touristique à la disponibilité de la ressource actuelle et future    | Adapter l'accueil touristique via les outils de planification aux échelles territoriale et départementale (Schéma Tourisme et Culture, ...) en prenant en compte les ressources disponibles                                                                                                                                                                                                                  | La préservation des milieux naturels ne doit pas conduit systématiquement à des restrictions d'accès. Les actions de sensibilisation, d'information du public, d'aménagement des accès et de gestion des flux sont avant tout à privilégier avant d'envisager des mesures de limitation ou d'interdiction. Les espaces naturels constituent un bien commun dont l'accès doit être préservé autant que possible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Action 06   | Adapter l'aménagement du territoire, l'accueil de population permanente et touristique à la disponibilité de la ressource actuelle et future    | Explorer les voies possibles pour renforcer la contribution financière des résidences secondaires aux services publics d'eau et d'assainissement (tarification, taxe locale, etc.)                                                                                                                                                                                                                           | L'objectif mériterait d'être précisé. Les résidences secondaires peuvent effectivement contribuer à des besoins d'infrastructures liés aux pointes saisonnières de consommation. Toutefois, toute évolution tarifaire ou fiscale doit être appréciée avec prudence afin de garantir l'équité entre les différentes catégories d'usagers et de respecter les principes de financement des services publics d'eau et d'assainissement. Les situations locales apparaissent très contrastées et justifient une approche territorialisée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Action 07   | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Coordonner politique agricole et disponibilité de la ressource en eau en intégrant une planification agricole dans le cadre du SAGE et des PTGE : quelle évolution de l'assolement ? Quelle place pour les Plans Alimentaires Territoriaux ? Quel soutien à la diversification ? Au maraîchage ?                                                                                                             | La planification agricole doit être pleinement intégrée aux réflexions sur la gestion quantitative de la ressource. L'évolution des pratiques culturales, des assolements et des filières agricoles doit être analysée en cohérence avec les disponibilités futures en eau, les objectifs des Projets Alimentaires Territoriaux et le maintien d'une agriculture locale économiquement viable. Cette réflexion apparaît indispensable pour anticiper les effets du changement climatique à long terme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Action 08   | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Mener une étude d'opportunité des mécanismes de solidarité amont/aval et de valorisation des services rendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | L'objectif de solidarité amont-aval devra être clarifié. Le principe d'une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant est pleinement partagé. En revanche, les mécanismes envisagés, notamment lorsqu'ils relèvent de la fiscalité ou de la valorisation des services rendus, doivent être explicités afin d'en apprécier les conséquences concrètes pour les collectivités et les usagers. La solidarité ne doit pas conduire à des transferts financiers automatiques entre territoires sans démonstration préalable des bénéfices réciproques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Action 09   | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Créer une culture de l'eau et du partage de l'eau à toutes les échelles : organiser chaque année une présentation formelle du bilan de la période d'étiage (gestion conjoncturelle, satisfaction de la demande, restrictions d'usage, etc.) auprès des instances de gouvernance SAGE et PTGE élargies. Instaurer une journée annuelle de sensibilisation des élus sur les enjeux de l'eau.                   | L'action devrait permettre de partager un diagnostic commun et objectiver les tensions entre usages après chaque période d'étiage. Le portage de cette démarche devra être clairement identifié afin de garantir sa pérennité et l'homogénéité des données présentées.<br><br>Les enjeux de l'eau restent souvent appréhendés à l'échelle communale ou du seul service d'eau potable alors qu'ils doivent être compris à l'échelle du bassin versant et des ressources partagées. Cette journée pourrait permettre de diffuser une culture commune de l'eau auprès des élus. Le portage de l'action et le contenu pédagogique devront être clairement définis, ainsi que l'échelle d'intervention (idéalement SAGE ou PTGE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Action 10   | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Etudier l'opportunité d'une restructuration des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SPEA) en privilégiant une gestion intercommunale                                                                                                                                                                                                                                                                 | Les objectifs et les conséquences attendues d'une éventuelle restructuration devront être précisés. La mutualisation de certaines fonctions peut présenter un intérêt lorsqu'elle améliore la qualité du service ou la résilience des infrastructures. En revanche,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| Identifiant      | OBJECTIF STRATEGIQUE                                                                                                                            | PROPOSITIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | COMMENTAIRES MULTI-ACTEURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | toute évolution vers une gestion plus intégrée doit démontrer une réelle valeur ajoutée pour les usagers et les collectivités concernées, sans éloigner la gouvernance des réalités locales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Action 11</b> | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | <b>Structurer une gouvernance adaptée pour la gestion collective des ressources souterraines. Etudier l'opportunité de mise en œuvre d'un PTGE "eaux souterraines" (échelle à définir)</b>                                                                                                                                                | L'action a un intérêt pour l'amélioration des connaissances et le partage des données relatives aux ressources souterraines. Un point de vigilance est à garder sur la création de nouvelles instances de gouvernance ou de dispositifs pouvant complexifier la gestion locale de l'eau potable. Les communes et leurs services disposent déjà d'une connaissance opérationnelle de leurs captages et de leurs besoins. La priorité doit porter sur la connaissance, l'anticipation et la coordination plutôt que sur la création de nouvelles structures ou de nouveaux mécanismes de contrôle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Action 12</b> | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | <b>Etudier l'opportunité d'une gestion active des aquifères exploités pour l'AEP</b>                                                                                                                                                                                                                                                      | L'objectif mériterait d'être précisé. Si cette action vise à favoriser la recharge des nappes par l'infiltration naturelle des eaux (préservation des zones humides, ralentissement du ruissellement, désimperméabilisation, aménagements favorisant l'infiltration à la parcelle ou à l'échelle des bassins versants), elle apparaît particulièrement pertinente dans un contexte de changement climatique mais passe par une bonne connaissance de l'aquifère.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Action 13</b> | Adapter l'aménagement du territoire, l'accueil de population permanente et touristique à la disponibilité de la ressource actuelle et future    | <b>Intégrer les enjeux "eau" dans les documents d'urbanisme pour garantir une prise en compte de la disponibilité des ressources locales dans l'aménagement du territoire. Encourager la performance hydrique des bâtiments neufs (parc privé et public), des aménagements (parking, voirie, espaces verts, massifs de plantes, etc.)</b> | La disponibilité de la ressource en eau doit être intégrée aux réflexions d'aménagement du territoire afin d'anticiper les besoins futurs et de garantir leur compatibilité avec les capacités de production et de distribution. Cette prise en compte doit s'appuyer sur une planification de long terme intégrant à la fois la protection des ressources stratégiques, le renouvellement des ouvrages et les investissements nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, sans conduire à des mécanismes automatiques de blocage du développement des communes.<br><br>Une attention particulière pourrait être aussi portée aux démarches plus globales de gestion de l'eau à la parcelle : récupération des eaux pluviales, infiltration, limitation de l'imperméabilisation et, lorsque cela est pertinent, réutilisation de certaines eaux pour les usages ne nécessitant pas une qualité eau potable.<br><br>L'enjeu de la préservation de la qualité à court et long terme de la ressource en eau potable devra aussi être pris en compte.                           |
| <b>Action 14</b> | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | <b>Intégrer les usages Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dans les instances de gouvernance et dans la planification des usages et du partage de l'eau (SAGE, PTGE)</b>                                                                                                           | L'intégration des besoins liés à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et à la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) dans les réflexions sur la gestion quantitative de la ressource apparaît pertinente. En revanche, la nécessité de les intégrer directement aux instances de gouvernance mériterait d'être précisée. Les enjeux liés à la prévention incendie, à la gestion forestière et au pastoralisme présentent un intérêt mais relèvent de politiques publiques distinctes qui gagneraient à être articulées avec les démarches de gestion de l'eau plutôt qu'intégrées dans une même action. Une clarification des objectifs poursuivis permettrait de mieux apprécier la portée opérationnelle de cette proposition.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Action 15</b> | Mobiliser le socle réglementaire des politiques de gestion quantitative                                                                         | <b>Intégrer la mobilisation des leviers réglementaires dans les outils de planification (SAGE, PTGE) pour faciliter le suivi de leur mise en œuvre et renforcer leur lisibilité. Intégrer le suivi de leur déploiement dans les suivis annuels présentés aux instances de gouvernance.</b>                                                | Le SAGE constitue déjà un outil de planification doté d'une portée réglementaire. Il conviendra d'identifier plus clairement les leviers visés, leur valeur ajoutée par rapport aux dispositifs existants ainsi que les effets attendus en matière de gestion quantitative de la ressource et de partage de l'eau.<br><br>Pour l'instant, le socle réglementaire bénéficie surtout aux eaux superficielles mais assez peu eaux souterraines.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Action 16</b> | Mobiliser le socle réglementaire des politiques de gestion quantitative                                                                         | <b>Réviser et mettre en cohérence les autorisations de prélèvements existantes avec les volumes prélevables</b>                                                                                                                                                                                                                           | Cette action pourrait participer à améliorer la connaissance des prélèvements et à vérifier la cohérence des autorisations existantes avec l'état de la ressource et les usages réellement observés. Les suites éventuelles de cette démarche devront être adaptées à la nature des usages concernés. Une attention particulière doit être portée à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, qui constitue un usage prioritaire, tandis que les autres usages peuvent nécessiter des ajustements ou des recommandations spécifiques en fonction des enjeux identifiés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Action 17</b> | Mobiliser le socle réglementaire des politiques de gestion quantitative                                                                         | <b>Notifier les Débits Réservés aux gestionnaires d'ouvrages de prélèvement et s'assurer de leur respect.</b>                                                                                                                                                                                                                             | La connaissance des débits réservés et leur prise en compte par les gestionnaires d'ouvrages constituent un préalable au partage de l'eau entre les usages. Cette action doit s'accompagner d'un effort de pédagogie et de sensibilisation afin de favoriser l'appropriation des enjeux par les usagers concernés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Action 18</b> | Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique                                                   | <b>Moderniser et équiper les canaux gravitaires (usages mixtes, irrigation et jardins) : résorber les fuites, moderniser vannes et martellières, entretien du cuvelage, installer des dispositifs de mesure des débits, garantir le débit réservé par des équipements, automatisation, etc.</b>                                           | Les réseaux de canaux constituent un patrimoine hydraulique majeur du territoire et un outil important de gestion de la ressource en eau. L'amélioration de la connaissance des usages, des prélèvements, de l'état des ouvrages et de leur fonctionnement apparaît comme un préalable indispensable à toute stratégie de gestion quantitative. Cette action présente l'avantage d'être rapidement mobilisable, peu coûteuse au regard des bénéfices attendus et directement utile aux collectivités, aux ASA et aux gestionnaires de la ressource.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Action 19</b> | Renforcer la gestion collective des canaux                                                                                                      | <b>Améliorer la connaissance des canaux gravitaires : nombre, localisation, usages associés, prélèvements, dispositifs de mesure des prélèvements, autorisation de prélèvement, etc. Et accompagner les gestionnaires de canaux dans la déclaration de leurs volumes réels consommés</b>                                                  | La modernisation des ouvrages, l'instrumentation et le comptage constituent des leviers concrets d'amélioration de la connaissance et de l'efficacité des usages de l'eau. Cette action s'inscrit dans la continuité des démarches de structuration et de professionnalisation de la gestion des canaux. Sa mise en œuvre présente l'avantage d'être relativement simple et rapidement opérationnelle dès lors que les gestionnaires bénéficient d'un accompagnement technique et financier adapté.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Action 20</b> | Renforcer la gestion collective des canaux                                                                                                      | <b>Renforcer la structuration collective des gestionnaires de canaux. Structurer la représentation de la fédération des gestionnaires de canaux à l'échelle du bassin de l'Argens. Identifier les besoins des gestionnaires de canaux : financier, gouvernance, support technique, moyens humains, etc.</b>                               | Une meilleure structuration collective permettrait de mutualiser les retours d'expérience, l'appui technique, les outils de gestion et l'accès aux financements. L'échelle de structuration mérite toutefois d'être adaptée aux réalités hydrographiques et territoriales. Une organisation à l'échelle de sous-bassins cohérents ou d'anciens territoires intercommunaux apparaît souvent plus pertinente qu'une structuration à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Cette structuration pourrait également faciliter la mise en place d'outils communs de suivi des prélèvements, de déclaration simplifiée et de partage des connaissances entre gestionnaires.<br><br>La fédération départementale pourrait consolider son action en ayant plus d'adhérents représentant le bassin de l'Argens. Le principe d'une gestion collective (tour d'eau inter-ASA, répartition de la ressource...) ne semble pas adapté à l'échelle de l'ensemble du bassin (trop vaste), mais plutôt au niveau des sous-bassins prioritaires (notamment les bassins déficitaires bénéficiant d'un PTGE...) |

| Identifiant      | OBJECTIF STRATEGIQUE                                                                                                                         | PROPOSITIONS                                                                                                                                                                                                                                                                          | COMMENTAIRES MULTI-ACTEURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Action 21</b> | Renforcer la gestion collective des canaux                                                                                                   | <b>Structurer la gestion des prélèvements interne aux ASA à l'échelle d'un canal et inter-ASA à l'échelle des bassins</b>                                                                                                                                                             | Les ASA constituent des acteurs essentiels de la gestion collective de l'eau et du maintien d'un patrimoine hydraulique historique. Au-delà de la gestion des prélèvements, cette action devrait intégrer un accompagnement à la gouvernance des ASA (renouvellement des responsables, transmission des compétences, simplification administrative) ainsi que le déploiement d'outils simples de suivi des volumes prélevés et distribués.<br><br>L'aide financière aux ASA (pour travaux ou suivis) est un levier essentiel à la structuration.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Action 22</b> | Adapter l'aménagement du territoire, l'accueil de population permanente et touristique à la disponibilité de la ressource actuelle et future | <b>Etudier l'opportunité de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les projets d'aménagement et accompagner leur mise en œuvre : préserver et restaurer les fossés, restanques, contribuer au ralentissement des eaux, désimperméabiliser, etc.</b>                    | Les solutions fondées sur la nature constituent un levier particulièrement pertinent d'adaptation au changement climatique en raison de leurs co-bénéfices sur la ressource en eau, la biodiversité, les milieux aquatiques et l'agriculture. Cette approche gagnerait à être considérée comme un principe transversal de la stratégie et à être systématiquement étudiée avant le recours à des solutions plus techniques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Action 23</b> | Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques                                                                              | <b>Préserver et restaurer les milieux aquatiques : zones humides (dont ripisylve), EBF, reméandrage, déchenaliation, désimperméabilisation, encadrement de l'artificialisation</b>                                                                                                    | Les zones humides constituent des infrastructures naturelles essentielles pour le stockage temporaire de l'eau, le soutien des débits d'étiage, l'infiltration vers les nappes et la préservation de la biodiversité. Leur préservation doit être privilégiée et leur restauration encouragée lorsque cela est possible, en évitant toute artificialisation ou aménagement susceptible d'altérer durablement leur fonctionnement hydrologique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Action 24</b> | Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques                                                                              | <b>Préserver et restaurer les espaces boisés et forestiers agricoles pour préserver le cycle de l'eau local</b>                                                                                                                                                                       | Les espaces forestiers, agricoles et naturels jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du cycle local de l'eau en favorisant l'infiltration, le stockage des eaux et la régulation des écoulements. Leur préservation constitue un levier d'adaptation au changement climatique. Une approche équilibrée doit être recherchée afin de concilier les objectifs de prévention des incendies avec le maintien des fonctions écologiques et hydrologiques des milieux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Action 25</b> | Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques                                                                              | <b>Développer des schémas d'organisation et de gestion de la fréquentation touristique en rivière ou en lac pour maîtriser les impacts et protéger les sites</b>                                                                                                                      | Il apparaît utile d'anticiper les situations de pollution, de surfréquentation ou de dégradation des milieux en préparant en amont les outils et actions susceptibles d'être mobilisés si ces phénomènes venaient à être constatés. Cette anticipation permettra une intervention plus rapide et plus adaptée lorsque cela s'avérera nécessaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Action 26</b> | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages                                                                      | <b>Intégrer dans les documents de planification (SAGE, PTGE) la gestion et la préservation des Zones de Sauvegarde</b>                                                                                                                                                                | L'identification et la préservation de zones stratégiques pour la production future d'eau potable constituent un levier essentiel d'adaptation au changement climatique et de sécurisation de l'alimentation en eau à long terme. Cette démarche doit être anticipée suffisamment tôt afin d'éviter que l'urbanisation ou certains usages ne compromettent la mobilisation future de ces ressources.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Action 27</b> | Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques                                                                              | <b>Prendre en compte les politiques SNAP et ZPF dans les outils de planification SAGE et PTGE</b>                                                                                                                                                                                     | Les conséquences concrètes de la prise en compte des politiques SNAP et ZPF dans les documents de planification gagneraient à être précisées afin de permettre aux collectivités d'apprécier leurs effets potentiels sur les usages, l'aménagement du territoire et la gestion des milieux naturels.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Action 28</b> | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité | <b>Réduire les consommations AEP en agissant sur les équipements : limitation des débits, pastillage, etc.</b>                                                                                                                                                                        | L'action devra être complétée par une démarche de gestion patrimoniale des bâtiments publics : détection des fuites, télérelève, suivi des consommations par bâtiment et équipements hydro-économiques. Les écoles, équipements sportifs et bâtiments communaux présentent souvent un potentiel important d'économies d'eau. Lorsque cela est techniquement et réglementairement possible, il conviendrait également d'étudier le recours à la récupération des eaux pluviales et à la réutilisation de certaines eaux au sein des bâtiments afin d'augmenter le nombre de cycles d'usage de l'eau et de réduire les consommations d'eau potable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Action 29</b> | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité | <b>Réduire les prélèvements AEP en agissant sur les comportements de consommation via des actions de communication et de sensibilisation du public, y compris tourisme</b>                                                                                                            | Les actions de sensibilisation gagneraient à s'appuyer davantage sur des démonstrations concrètes et localisées permettant aux habitants de visualiser les évolutions observées sur leur territoire. Des visites de terrain, des comparaisons photographiques dans le temps, des outils numériques ou de réalité augmentée pourraient contribuer à mieux faire comprendre les effets du changement climatique sur les cours d'eau, les zones humides et les ressources en eau locales. Cette approche paraît particulièrement pertinente pour favoriser l'appropriation des enjeux par le grand public.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Action 30</b> | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité | <b>Etudier l'opportunité de la mise en place d'une tarification incitative (saisonnière, tarification progressive, cout réel du prix de l'eau) avec une déclinaison par catégorie d'usager</b>                                                                                        | L'étude d'une tarification incitative peut présenter un intérêt pour encourager les économies d'eau. En revanche, la mise en place d'une tarification strictement saisonnière mérite d'être examinée avec prudence dans un contexte méditerranéen où les besoins en eau sont naturellement plus importants durant la période estivale. Une approche fondée sur la progressivité des consommations paraît plus pertinente qu'une augmentation généralisée des tarifs selon la saison.<br><br>Le maintien d'un accès abordable aux volumes correspondant aux usages essentiels doit demeurer une priorité. En revanche, les consommations les plus élevées ou relevant d'usages de confort inadaptés à notre climat peuvent justifier des dispositifs plus coercitifs. Une accentuation de la progressivité tarifaire au-delà des seuils de consommation habituels pourrait notamment être étudiée afin d'inciter davantage à la sobriété sur les volumes les plus importants. |
| <b>Action 31</b> | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité | <b>Déployer les équipements permettant une réduction des consommations liées aux activités touristiques (hébergement et infrastructures)</b>                                                                                                                                          | Au-delà des équipements hydro-économiques de plus en plus diffusés, une attention particulière pourrait être portée à la détection précoce des fuites et dysfonctionnements ainsi qu'au suivi des consommations. Le déploiement d'équipements simples (télérelève, alertes de consommation anormale, dispositifs de détection de fuite ou de débordement) permettrait de limiter les pertes d'eau évitables dans les hébergements et infrastructures touristiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Action 32</b> | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité | <b>Maintenir un haut niveau de rendement des réseaux de distribution AEP par l'instauration d'une gestion patrimoniale (taux de renouvellement à définir en garantissant l'équilibre budgétaire des services publics d'eau et d'assainissement) et la recherche active de fuites.</b> | L'action déjà largement encadrée par les dispositifs réglementaires existants et les obligations de performance des services d'eau potable. La poursuite de l'amélioration des rendements demeure nécessaire, mais les mécanismes d'accompagnement financier devraient également prendre en compte les efforts réalisés par les collectivités les plus performantes afin d'éviter tout effet de seuil ou de découragement des démarches d'excellence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Action 33</b> | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité | <b>Investir sur les systèmes d'assainissement pour rétablir ou maintenir la qualité des eaux</b>                                                                                                                                                                                      | Au-delà des investissements sur les réseaux et stations d'épuration, une attention particulière devra aussi être portée à la sensibilisation des propriétaires d'installations d'assainissement non collectif (ANC), à l'importance de la maintenance préventive des ouvrages. L'ANC représente un enjeu significatif pour la préservation de la qualité des eaux souterraines dans les territoires ruraux. Le développement de contrats d'entretien et d'un suivi régulier par des professionnels qualifiés pourrait contribuer à                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| Identifiant      | OBJECTIF STRATEGIQUE                                                                                                    | PROPOSITIONS                                                                                                                                                                                                                                                                  | COMMENTAIRES MULTI-ACTEURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  |                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                               | limiter les dysfonctionnements progressifs souvent difficilement détectables entre deux contrôles réglementaires.<br><br>Au-delà de l'investissement, il faudrait aussi renforcer les diagnostics et les contrôles des stations d'épuration et des systèmes d'assainissement non collectif.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Action 34</b> | Adapter l'usage industriel aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau | <b>Mobiliser les usagers industriels pour identifier les actions possibles pour diminuer les consommations industrielles</b>                                                                                                                                                  | L'évolution des contraintes sur la ressource en eau conduit à rechercher des procédés industriels plus économes et davantage circulaires. Une adaptation progressive du cadre réglementaire peut constituer un levier d'innovation et favoriser le développement de solutions de recyclage et de réutilisation de l'eau, tout en tenant compte des réalités économiques des activités concernées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Action 35</b> | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                          | <b>Promouvoir et accompagner le déploiement de la télé/radio-relève pour mieux connaître les consommations et améliorer le suivi : sensibilisation des consommateurs, détection des fuites, tarification au volume, etc.</b>                                                  | La modernisation des ouvrages, l'instrumentation et le comptage constituent des leviers concrets d'amélioration de la connaissance et de l'efficacité des usages de l'eau. Sa mise en œuvre présente l'avantage d'être relativement simple et rapidement opérationnelle dès lors que les gestionnaires bénéficient d'un accompagnement technique et financier adapté.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Action 36</b> | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                          | <b>Améliorer la connaissance sur la fréquentation touristique et rendre l'information accessible. Intégrer ces informations dans les réunions de bilan annuel (CLE, commission ressource, Copil PTGE, etc.)</b>                                                               | Une connaissance partagée, objectivée et régulièrement actualisée permet d'orienter les décisions publiques, de hiérarchiser les investissements et d'adapter les stratégies de gestion aux réalités du territoire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Action 37</b> | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                          | <b>Améliorer la connaissance et le contrôle des forages domestiques. Déployer des compteurs sur les forages domestiques, bancariser les données de prélèvement et régulariser les prélèvements soumis à autorisation. Sensibiliser les propriétaires aux économies d'eau.</b> | L'amélioration de la connaissance des forages privés peut présenter un intérêt pour affiner les bilans quantitatifs. Toutefois, la priorité de cette action apparaît limitée pour les usages domestiques. Les propriétaires de forages privés sont généralement directement confrontés aux contraintes de disponibilité de la ressource : contrairement à un usager raccordé au réseau public, ils savent que le niveau de la nappe, du forage ou l'état des équipements de pompage peut conduire à une absence d'eau au robinet. Cette situation favorise naturellement une forte sensibilisation aux enjeux de préservation de la ressource et de prévention des pollutions. Les efforts de sensibilisation pourraient donc être prioritairement orientés vers les usagers les moins directement confrontés à la réalité de la ressource. Par ailleurs, pour les usages domestiques, les consommations peuvent généralement être estimées à partir de ratios connus. Une distinction devrait être opérée entre les usages domestiques et les usages agricoles, pour lesquels les enjeux quantitatifs et les volumes prélevés sont d'une tout autre ampleur.<br><br>En revanche, l'extension des missions du SPANC au contrôle des forages domestiques ne paraît pas adaptée à ses missions actuelles, qui portent sur le contrôle des installations d'assainissement non collectif. L'agent du SPANC n'est pas un agent polyvalent et cette proposition présente un risque de dévoiement de ses missions initiales de service. Pour les usages domestiques, le gain de connaissance apporté par le déploiement systématique de compteurs ou la bancarisation exhaustive des données mérite d'être mis en regard des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Les consommations peuvent aussi et généralement être estimées à partir de ratios connus pour les usages domestiques des particuliers alimentés par forage.<br><br>Réglementairement les captages doivent être déclarés en mairie. De fait, les communes semblent mieux placées que le SPANC pour récupérer cette obligation de contrôle supplémentaire sur un sujet sensible.<br><br>Une distinction devrait être opérée entre les usages domestiques et les usages agricoles, professionnels ou industriels, dont les enjeux quantitatifs et les volumes prélevés sont significativement différents. |
| <b>Action 38</b> | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                          | <b>Étudier l'influence de la forêt et sa gestion sur l'hydrologie des bassins versants topographiques et la recharge des aquifères en contexte majoritairement forestier.</b>                                                                                                 | Une meilleure compréhension des interactions entre la forêt, les sols, les écoulements et la recharge des nappes apparaît indispensable pour orienter efficacement les politiques d'adaptation au changement climatique. Cette connaissance constitue un préalable à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et à l'évaluation des effets des différentes pratiques de gestion forestière sur le cycle local de l'eau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Action 39</b> | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                          | <b>Renforcer le suivi hydrométrique des eaux superficielles, notamment dans les zones d'échanges avec les ressources souterraines.</b>                                                                                                                                        | L'amélioration de la connaissance constitue un préalable indispensable à toute politique de gestion quantitative de la ressource. Une connaissance partagée, objectivée et régulièrement actualisée permet d'orienter les décisions publiques, de hiérarchiser les investissements et d'adapter les stratégies de gestion aux réalités du territoire. Les efforts engagés dans ces domaines doivent être poursuivis et coordonnés à l'échelle du bassin versant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Action 40</b> | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                          | <b>Identifier les besoins d'amélioration de la connaissance sur les ressources en eaux souterraines et engager les études nécessaires</b>                                                                                                                                     | L'amélioration de la connaissance constitue un préalable indispensable à toute politique de gestion quantitative de la ressource. Une connaissance partagée, objectivée et régulièrement actualisée permet d'orienter les décisions publiques, de hiérarchiser les investissements et d'adapter les stratégies de gestion aux réalités du territoire. Les efforts engagés dans ces domaines doivent être poursuivis et coordonnés à l'échelle du bassin versant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Action 41</b> | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                          | <b>Mettre en place un suivi de la réalisation de Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) dans le cadre des documents de planification (SAGE, PTGE).</b>                                                                                                      | L'amélioration de la connaissance constitue un préalable indispensable à toute politique de gestion quantitative de la ressource.<br><br>La planification se traduit souvent par des économies de moyens.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Action 42</b> | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                          | <b>Développer l'observatoire départemental des ressources pour l'alimentation en eau potable pour consolider la connaissance, expertiser les données et communiquer annuellement la synthèse des observations. Lien à faire avec les données SISPEA.</b>                      | Une meilleure connaissance et une plus grande transparence des flux d'eau potable à l'échelle départementale permettraient d'objectiver les débats entre territoires producteurs et consommateurs et de renforcer l'acceptabilité des mesures de gestion quantitative. L'observatoire pourrait constituer un outil d'aide à la décision pour les collectivités et un support d'information pour les usagers.<br><br>Il y a un besoin d'investir des systèmes de suivis expérimentaux de la ressource à l'échelle locale pour garantir une gestion dynamique des ressources en particulier sur les eaux souterraines et les besoins des milieux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Action 43</b> | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                          | <b>Identifier les gros consommateurs et prioriser l'amélioration de la connaissance des consommations associées</b>                                                                                                                                                           | L'identification des principaux consommateurs constitue un préalable indispensable à toute politique de gestion quantitative de la ressource. Cette action présente un excellent rapport coût/efficacité et permet de cibler plus efficacement les actions de sensibilisation, d'accompagnement ou d'investissement. Une meilleure connaissance des consommations réelles doit être                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

| Identifiant | OBJECTIF STRATEGIQUE                                                    | PROPOSITIONS                                                                                                                                                                                                   | COMMENTAIRES MULTI-ACTEURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|             |                                                                         |                                                                                                                                                                                                                | recherchée avant la mise en œuvre de mesures réglementaires plus contraignantes. Les efforts doivent prioritairement porter sur les postes de consommation les plus significatifs afin d'obtenir les gains les plus importants avec les moyens disponibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Action 44   | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages | Etudier les potentialités de nouvelles ressources en eau souterraine en intégrant le respect du cycle de recharge                                                                                              | L'action permet de renforcer la résilience des territoires face au changement climatique et sécuriser l'alimentation en eau potable. Cette démarche doit toutefois s'inscrire dans une logique de gestion durable de la ressource, fondée sur une bonne connaissance des aquifères et du respect de leurs capacités naturelles de recharge.<br><br>Les réservoirs karstiques, qu'ils soient superficiels ou profonds, sont un soutien d'étiage important pour les cours d'eau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Action 45   | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages | Etudier le potentiel d'utilisation des eaux non conventionnelles, dont la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) y compris dans l'industrie                                                              | L'étude serait à compléter par un volet consacré à la réutilisation de l'eau à l'échelle des bâtiments publics et équipements collectifs. Développer des démonstrateurs sur les écoles, gymnases, équipements sportifs et bâtiments administratifs associant récupération des eaux pluviales, réutilisation des eaux grises et optimisation des usages. L'objectif est d'augmenter le nombre de cycles d'usage d'un même volume d'eau avant rejet.<br><br>Il faudra aussi garder une veille sur les évolutions réglementaires récentes relatives à la réutilisation des eaux usées traitées pour les usages communaux autorisés (balayeuses, nettoyage de voirie, lavage des équipements municipaux, arrosage lorsque les conditions réglementaires sont réunies) et préciser/identifier les contraintes logistiques de mise en œuvre (stockage, transport, proximité des stations de traitement).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Action 46   | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages | Dans le cadre des PTGE, mener une étude prospective agro-économique sur les usages agricoles de l'eau                                                                                                          | Le lien entre cette action et l'objectif de mobilisation de ressources de substitution devra être précisé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Action 47   | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages | Mener une étude prospective sur la ressource Verdon intégrant le climat et les usages futurs                                                                                                                   | La ressource du Verdon et les infrastructures de la Société du Canal de Provence constituent un élément majeur de sécurisation de l'alimentation en eau à l'échelle régionale. L'étude prospective proposée apparaît nécessaire afin d'anticiper les effets du changement climatique et l'évolution des besoins futurs. Toutefois, les ressources de substitution doivent être considérées comme des outils de sécurisation complémentaires et non comme un levier permettant de s'affranchir des objectifs de sobriété, de préservation des ressources locales ou de maîtrise du développement des usages.<br><br>Cette analyse est en cours dans le cadre du SAGE de la Durance (analyse qui inclut le bassin du Verdon et les réserves de Sainte Croix et Castillon). Les simulations réalisées avec C3PO ont déjà permis d'intégrer le climat futur (en s'appuyant sur les projections d'Explore 2) et les simulations sur les usages futurs doivent être intégrés dès la fin de l'année 2026. Les premières conclusions confirment que les apports futurs du Verdon, à l'horizon 2050 et 2100, restent compatibles avec les débits réservés et les prélèvements projetés du canal de Provence. De plus, l'étude Sud Eau 2050, commandée par la DREAL, la Région et l'Agence de l'eau, a également vocation à explorer ces scénarios prospectifs pour toutes les ressources stockées (incluant également Saint-Cassien). La consultation des prestataires aura lieu d'ici la fin du 1er semestre 2026. La durée prévisionnelle de l'étude est de 2 ans. |
| Action 48   | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages | Développer les équipements de stockage et valorisation des eaux pluviales                                                                                                                                      | La valorisation des eaux pluviales constitue un levier concret, immédiatement mobilisable et complémentaire aux démarches de sobriété. Cette action ne devrait pas être limitée au seul stockage mais intégrer une logique globale d'augmentation du nombre de cycles d'usage de l'eau. A ce titre, les collectivités peuvent jouer un rôle exemplaire en développant ces pratiques dans les bâtiments publics : alimentation des sanitaires, nettoyage des voiries, arrosage des espaces verts, équipements sportifs ou autres usages ne nécessitant pas une qualité eau potable. Cette réflexion pourrait également intégrer, lorsque cela est techniquement et réglementairement possible, la réutilisation de certaines eaux au sein des bâtiments afin de réduire durablement les consommations d'eau potable.<br><br>Un point de vigilance est à garder sur les éventuels risques sanitaires liés à cette utilisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Action 49   | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages | Recenser les retenues collinaires existantes et étudier leur potentiel d'utilisation multi-usages                                                                                                              | Les retenues collinaires constituent des ouvrages pouvant répondre à de multiples enjeux : sécurisation des usages agricoles, défense incendie, gestion des épisodes de sécheresse, soutien des milieux et stockage temporaire de la ressource. Leur recensement apparaît comme un préalable indispensable à toute stratégie de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Action 50   | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages | Etudier le potentiel de substitution par transfert de ressources stockées via le Canal de Provence pour préserver le milieu et pérenniser les usages en réduisant les prélèvements dans les ressources locales | Action ajoutée <i>a posteriori</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

II. TABLEAU DES ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les actions retenues dans le programme d’action :

| Identifiant des actions |  | Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1                |  | Déployer des actions visant l'efficacité des usages de l'eau en irrigation : matériel d'irrigation performant, outils de pilotage de l'irrigation, outils d'aide à la décision (OAD), etc.                                                                                                                                                                                                                   |
| Action 2                |  | Déployer des actions visant la sobriété des usages de l'eau en irrigation : pratiques culturales peu consommatrices d’eau (agroécologie, agroforesterie, hydrologie régénérative, solutions fondées sur la nature, etc.), développement des IAE (infrastructures Agro-Ecologiques : mares, haies, etc.), adapter le matériel végétal (opportunités d'évolution des cépages vers des variétés adaptées, etc.) |
| Action 3                |  | Améliorer la connaissance des pratiques d'arrosage par les usagers particuliers des canaux et mobiliser des moyens de sensibilisation pour réduire les prélèvements                                                                                                                                                                                                                                          |
| Action 4                |  | Identifier avec la profession agricole les besoins d'accompagnement des filières pour soutenir les exploitations agricoles dans l'adaptation à la disponibilité de la ressource en eau, toutes filières confondues (y compris celles émergentes liées à la diversification)                                                                                                                                  |
| Action 5                |  | Adapter l'accueil touristique via les outils de planification aux échelles territoriale et départementale (Schéma Tourisme et Culture, ...) en prenant en compte les ressources disponibles                                                                                                                                                                                                                  |
| Action 6                |  | Explorer les voies possibles pour renforcer la contribution financière des résidences secondaires aux services publics d'eau et d'assainissement (tarification, taxe locale, etc.)                                                                                                                                                                                                                           |
| Action 7                |  | Coordonner politique agricole et disponibilité de la ressource en eau en intégrant une planification agricole dans le cadre du SAGE et des PTGE : quelle évolution de l'assolement ? Quelle place pour les Plans Alimentaires Territoriaux ? Quel soutien à la diversification ? Au maraîchage ?                                                                                                             |
| Action 8                |  | Mener une étude d'opportunité des mécanismes de solidarité amont/aval et de valorisation des services rendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Action 9                |  | Créer une culture de l'eau et du partage de l'eau à toutes les échelles : organiser chaque année une présentation formelle du bilan de la période d'étiage (gestion conjoncturelle, satisfaction de la demande, restrictions d'usage, etc.) auprès des instances de gouvernance SAGE et PTGE élargies. Instaurer une journée annuelle de sensibilisation des élus sur les enjeux de l'eau.                   |
| Action 10               |  | Etudier l'opportunité d'une restructuration des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SPEA) en privilégiant une gestion intercommunale                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Action 11               |  | Structurer une gouvernance adaptée pour la gestion collective des ressources souterraines. Etudier l'opportunité de mise en œuvre d'un PTGE "eaux souterraines" (échelle à définir)                                                                                                                                                                                                                          |
| Action 12               |  | Etudier l'opportunité d'une gestion active des aquifères exploités pour l'AEP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Action 13               |  | Intégrer les enjeux "eau" dans les documents d'urbanisme pour garantir une prise en compte de la disponibilité des ressources locales dans l'aménagement du territoire. Encourager la performance hydrique des bâtiments neufs (parc privé et public), des aménagements (parking, voirie, espaces verts, massifs de plantes, etc.)                                                                           |
| Action 14               |  | Intégrer les usages Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dans les instances de gouvernance et dans la planification des usages et du partage de l'eau (SAGE, PTGE)                                                                                                                                                                                     |
| Action 15               |  | Intégrer la mobilisation des leviers réglementaires dans les outils de planification (SAGE, PTGE) pour faciliter le suivi de leur mise en œuvre et renforcer leur lisibilité. Intégrer le suivi de leur déploiement dans les suivis annuels présentés aux instances de gouvernance.                                                                                                                          |
| Action 16               |  | Réviser et mettre en cohérence les autorisations de prélèvements existantes avec les volumes prélevables                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Action 17               |  | Notifier les Débits Réservés aux gestionnaires d'ouvrages de prélèvement et s'assurer de leur respect.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Action 18               |  | Moderniser et équiper les canaux gravitaires (usages mixtes, irrigation et jardins) : résorber les fuites, moderniser vannes et martellières, entretien du cuvelage, installer des dispositifs de mesure des débits, garantir le débit réservé par des équipements, automatisation, etc.                                                                                                                     |
| Action 19               |  | Améliorer la connaissance des canaux gravitaires : nombre, localisation, usages associés, prélèvements, dispositifs de mesure des prélèvements, autorisation de prélèvement, etc. Et accompagner les gestionnaires de canaux dans la déclaration de leurs volumes réels consommés                                                                                                                            |
| Action 20               |  | Renforcer la structuration collective des gestionnaires de canaux. Structurer la représentation de la fédération des gestionnaires de canaux à l'échelle du bassin de l'Argens. Identifier les besoins des gestionnaires de canaux : financier, gouvernance, support technique, moyens humains, etc.                                                                                                         |
| Action 21               |  | Structurer la gestion des prélèvements interne aux ASA à l'échelle d'un canal et inter-ASA à l'échelle des bassins                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Action 22               |  | Etudier l'opportunité de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les projets d'aménagement et accompagner leur mise en œuvre : préserver et restaurer les fossés, restanques, contribuer au ralentissement des eaux, désimperméabiliser, etc.                                                                                                                                                  |
| Action 23               |  | Préserver et restaurer les milieux aquatiques : zones humides (dont ripisylve), EBF, reméandrage, déchenalisation, désimperméabilisation, encadrement de l'artificialisation                                                                                                                                                                                                                                 |
| Action 24               |  | Préserver et restaurer les espaces boisés et forestiers agricoles pour préserver le cycle de l'eau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Action 25               |  | Développer des schémas d'organisation et de gestion de la fréquentation touristique en rivière ou en lac pour maîtriser les impacts et protéger les sites                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Action 26               |  | Intégrer dans les documents de planification (SAGE, PTGE) la gestion et la préservation des Zones de Sauvegarde                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Action 27               |  | Prendre en compte les politiques SNAP et ZPF dans les outils de planification SAGE et PTGE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Action 28               |  | Réduire les consommations AEP en agissant sur les équipements : limitation des débits, pastillage, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Action 29               |  | Réduire les prélèvements AEP en agissant sur les comportements de consommation via des actions de communication et de sensibilisation du public, y compris tourisme                                                                                                                                                                                                                                          |
| Action 30               |  | Etudier l'opportunité de la mise en place d'une tarification incitative (saisonnière, tarification progressive, cout réel du prix de l'eau) avec une déclinaison par catégorie d'utilisateur                                                                                                                                                                                                                 |
| Action 31               |  | Déployer les équipements permettant une réduction des consommations liées aux activités touristiques (hébergement et infrastructures)                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Action 32               |  | Maintenir un haut niveau de rendement des réseaux de distribution AEP par l'instauration d'une gestion patrimoniale (taux de renouvellement à définir en garantissant l'équilibre budgétaire des services publics d'eau et d'assainissement) et la recherche active de fuites.                                                                                                                               |
| Action 33               |  | Investir sur les systèmes d’assainissement pour rétablir ou maintenir la qualité des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Action 34               |  | Mobiliser les usagers industriels pour identifier les actions possibles pour diminuer les consommations industrielles                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Action 35               |  | Promouvoir et accompagner le déploiement de la télé/radio-relève pour mieux connaître les consommations et améliorer le suivi : sensibilisation des consommateurs, détection des fuites, tarification au volume, etc.                                                                                                                                                                                        |

| Identifiant des actions |  | Action                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 36               |  | Améliorer la connaissance sur la fréquentation touristique et rendre l'information accessible. Intégrer ces informations dans les réunions de bilan annuel (CLE, commission ressource, Copil PTGE, etc.)                                                               |
| Action 37               |  | Améliorer la connaissance et le contrôle des forages domestiques. Déployer des compteurs sur les forages domestiques, bancariser les données de prélèvement et régulariser les prélèvements soumis à autorisation. Sensibiliser les propriétaires aux économies d'eau. |
| Action 38               |  | Étudier l'influence de la forêt et sa gestion sur l'hydrologie des bassins versants topographiques et la recharge des aquifères en contexte majoritairement forestier.                                                                                                 |
| Action 39               |  | Renforcer le suivi hydrométrique des eaux superficielles, notamment dans les zones d'échanges avec les ressources souterraines.                                                                                                                                        |
| Action 40               |  | Identifier les besoins d'amélioration de la connaissance sur les ressources en eaux souterraines et engager les études nécessaires                                                                                                                                     |
| Action 41               |  | Mettre en place un suivi de la réalisation de Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) dans le cadre des documents de planification (SAGE, PTGE).                                                                                                      |
| Action 42               |  | Développer l'observatoire départemental des ressources pour l'alimentation en eau potable pour consolider la connaissance, expertiser les données et communiquer annuellement la synthèse des observations. Lien à faire avec les données SISPEA.                      |
| Action 43               |  | Identifier les gros consommateurs et prioriser l'amélioration de la connaissance des consommations associées                                                                                                                                                           |
| Action 44               |  | Etudier les potentialités de nouvelles ressources en eau souterraine en intégrant le respect du cycle de recharge                                                                                                                                                      |
| Action 45               |  | Etudier le potentiel d'utilisation des eaux non conventionnelles, dont la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) y compris dans l'industrie                                                                                                                      |
| Action 46               |  | Dans le cadre des PTGE, mener une étude prospective agro-économique sur les usages agricoles de l'eau                                                                                                                                                                  |
| Action 47               |  | Mener une étude prospective sur la ressource Verdon intégrant le climat et les usages futurs                                                                                                                                                                           |
| Action 48               |  | Développer les équipements de stockage et valorisation des eaux pluviales                                                                                                                                                                                              |
| Action 49               |  | Recenser les retenues collinaires existantes et étudier leur potentiel d'utilisation multi-usages                                                                                                                                                                      |
| Action 50               |  | Etudier le potentiel de substitution par transfert de ressources stockées via le Canal de Provence pour préserver le milieu et pérenniser les usages en réduisant les prélèvements dans les ressources locales                                                         |

Le tableau ci-dessous présente les propriétés des actions : axes et objectifs stratégiques, nature et finalité de l’action, usage bénéficiaire.

| Identifiant des actions | Axe de la stratégie            | Objectif stratégique                                                                                                                            | Nature de l'action           | Finalité de l'action | Usage bénéficiaire |
|-------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------|--------------------|
| Action 1                | 2. EFFICACITE                  | Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique                                                   | Equipements                  | Economies d'eau      | Agriculture        |
| Action 2                | 3. SOBRIETE                    | Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique                                                   | Sensibilisation              | Economies d'eau      | Agriculture        |
| Action 3                | 3. SOBRIETE                    | Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique                                                   | Etudes                       | Economies d'eau      | Agriculture        |
| Action 4                | 3. SOBRIETE                    | Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique                                                   | Communication                | Economies d'eau      | Agriculture        |
| Action 5                | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Adapter l'aménagement du territoire, l'accueil de population permanente et touristique à la disponibilité de la ressource actuelle et future    | Etudes                       | Partage de l'eau     | AEP                |
| Action 6                | 3. SOBRIETE                    | Adapter l'aménagement du territoire, l'accueil de population permanente et touristique à la disponibilité de la ressource actuelle et future    | Règlementaire                | Economies d'eau      | AEP                |
| Action 7                | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Animation                    | Partage de l'eau     | Agriculture        |
| Action 8                | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Fiscalité                    | Gestion collective   | Tous usages        |
| Action 9                | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Sensibilisation              | Partage de l'eau     | Tous usages        |
| Action 10               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Planification                | Gestion collective   | AEP                |
| Action 11               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Etudes                       | Gestion collective   | AEP                |
| Action 12               | 2. EFFICACITE                  | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Etudes                       | Economies d'eau      | AEP                |
| Action 13               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Adapter l'aménagement du territoire, l'accueil de population permanente et touristique à la disponibilité de la ressource actuelle et future    | Planification                | Gestion collective   | Tous usages        |
| Action 14               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | S'appuyer sur des instances de gouvernance adaptées pour consolider une gestion collective des ressources et pour organiser le partage de l'eau | Planification                | Partage de l'eau     | Incendie           |
| Action 15               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Mobiliser le socle réglementaire des politiques de gestion quantitative                                                                         | Règlementaire                | Partage de l'eau     | AEP                |
| Action 16               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Mobiliser le socle réglementaire des politiques de gestion quantitative                                                                         | Règlementaire                | Partage de l'eau     | Tous usages        |
| Action 17               | 4. MILIEUX                     | Mobiliser le socle réglementaire des politiques de gestion quantitative                                                                         | Règlementaire                | Partage de l'eau     | Agriculture        |
| Action 18               | 2. EFFICACITE                  | Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique                                                   | Equipements                  | Economies d'eau      | Agriculture        |
| Action 19               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Renforcer la gestion collective des canaux                                                                                                      | Etudes, métrologie           | Connaissance         | Agriculture        |
| Action 20               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Renforcer la gestion collective des canaux                                                                                                      | Structuration collective     | Gestion collective   | Agriculture        |
| Action 21               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Renforcer la gestion collective des canaux                                                                                                      | Animation                    | Gestion collective   | Agriculture        |
| Action 22               | 2. EFFICACITE                  | Adapter l'aménagement du territoire, l'accueil de population permanente et touristique à la disponibilité de la ressource actuelle et future    | Planification                | Cycle de l'eau       | Tous usages        |
| Action 23               | 4. MILIEUX                     | Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques                                                                                 | Restaurer les milieux        | Cycle de l'eau       | Milieux            |
| Action 24               | 4. MILIEUX                     | Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques                                                                                 | Restaurer les milieux        | Cycle de l'eau       | Milieux            |
| Action 25               | 4. MILIEUX                     | Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques                                                                                 | Sensibilisation              | Autre                | Milieux            |
| Action 26               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d’eau et en préservant la qualité    | Sensibilisation              | Economies d'eau      | AEP                |
| Action 27               | 4. MILIEUX                     | Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques                                                                                 | Planification                | Autre                | Milieux            |
| Action 28               | 2. EFFICACITE                  | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité    | Equipements                  | Economies d'eau      | AEP                |
| Action 29               | 3. SOBRIETE                    | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité    | Sensibilisation              | Economies d'eau      | Tous usages        |
| Action 30               | 3. SOBRIETE                    | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité    | Règlementaire                | Economies d'eau      | Tous usages        |
| Action 31               | 2. EFFICACITE                  | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d’eau et en préservant la qualité    | Equipements                  | Economies d'eau      | AEP                |
| Action 32               | 2. EFFICACITE                  | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité    | Règlementaire                | Economies d'eau      | AEP                |
| Action 33               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Adapter l'usage AEP aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau et en préservant la qualité    | Travaux                      | Qualité              | Tous usages        |
| Action 34               | 2. EFFICACITE                  | Adapter l'usage industriel aux effets du changement climatique en réduisant les prélèvements et les consommations d'eau                         | Equipements, sensibilisation | Economies d'eau      | Industrie          |
| Action 35               | 2. EFFICACITE                  | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                                                  | Equipements                  | Connaissance         | AEP                |
| Action 36               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                                                  | Etudes                       | Connaissance         | AEP                |
| Action 37               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                                                  | Etudes et équipements        | Connaissance         | AEP                |
| Action 38               | 4. MILIEUX                     | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                                                  | Etudes                       | Connaissance         | Tous usages        |
| Action 39               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                                                  | Métrologie                   | Connaissance         | Tous usages        |
| Action 40               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                                                  | Etudes                       | Connaissance         | Tous usages        |
| Action 41               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                                                  | Etudes                       | Economies d’eau      | AEP                |
| Action 42               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                                                  | Etudes                       | Connaissance         | AEP                |
| Action 43               | 2. EFFICACITE                  | Structurer la connaissance des ressources en eau et des usages                                                                                  | Etudes                       | Connaissance         | AEP                |
| Action 44               | 5. SUBSTITUTION                | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages                                                                         | Etudes                       | Substitution         | AEP                |
| Action 45               | 5. SUBSTITUTION                | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages                                                                         | Etudes                       | Substitution         | Tous usages        |
| Action 46               | 1. PLANIFICATION & GOUVERNANCE | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages                                                                         | Etudes                       | Connaissance         | Agriculture        |
| Action 47               | 5. SUBSTITUTION                | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages                                                                         | Etudes                       | Substitution         | AEP                |
| Action 48               | 5. SUBSTITUTION                | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages                                                                         | Travaux                      | Substitution         | Tous usages        |
| Action 49               | 5. SUBSTITUTION                | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages                                                                         | Travaux                      | Substitution         | Agriculture        |
| Action 50               | 5. SUBSTITUTION                | S'appuyer sur des ressources de substitution pour pérenniser les usages                                                                         | Etudes                       | Substitution         | Tous usages        |

### III. SYNTHESE DE L'ATELIER N° 3

#### Etude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique, par une approche prospective collective

|       |                                           |
|-------|-------------------------------------------|
| Objet | Synthèse de l'atelier de concertation n°3 |
| Date  | 21 mai 2026                               |
| Lieu  | Trans-en-Provence                         |



#### Participation

L'invitation a été envoyée à 180 personnes, membres du comité de pilotage (Copil) et du comité technique (Cotech). Avec 32 participants, le nombre de participants à ce troisième et dernier atelier est à peu près du même ordre de grandeur que pour les ateliers 1 et 2, avec respectivement 40 personnes et 44 personnes.

Le taux de participation sur 7 mobilisations s'élève à 55%, montrant l'engagement des acteurs du territoire dans la démarche. Toutefois, un peu moins de la moitié des participants n'a assisté qu'à une seule réunion posant des difficultés dans le suivi et la construction de l'étude (10% seulement ont suivi au moins 3 réunions ou ateliers).

On peut souligner la diversité des usages représentés (AEP, irrigation, pêche, milieux), la présence de quelques élus, la faible représentation de la profession agricole, des acteurs du tourisme et de l'urbanisme.

Enfin, les documents produits, notes de synthèse et comptes-rendus de réunion sont systématiquement envoyés à l'ensemble des 180 personnes.

#### Enjeux

Les enjeux de ce troisième atelier étaient multiples :

1. Organiser un atelier unique à l'échelle du bassin, correspondant à l'échelle hydrographique cohérente, conformément aux principes de gestion intégrée, collective et solidaire ;
2. Présenter la stratégie et le panel d'actions, recueillir les réactions/propositions de compléments et préparer l'Analyse Multi-Critères (AMC) en présentant et hiérarchisant les critères d'analyse des actions ;
3. Recueillir l'ensemble des éléments nécessaires pour produire les programmes d'actions territorialisés qui seront présentés aux élus des 7 Commissions Territoriales.

## Déroulé

Les participants étaient répartis en trois tables selon leur sensibilité préjugée aux trois enjeux : usage AEP, agriculture et canaux, milieux aquatiques et biodiversité.

L'atelier comportait deux séquences complémentaires :

- **SEQUENCE 1 – Stratégie d'adaptation au changement climatique et panel d'actions**

Cette séquence avait vocation à présenter la stratégie d'adaptation au changement climatique et recueillir les réactions, commentaires et points de vigilance des participants. Ceux-ci ont été invités à formuler un avis collectif, par table, sur la stratégie. Dans un second temps, le panel d'actions élaboré sur la base de l'étude Var Eau 2050 et des ateliers 2 de la phase 2 a été partagé aux acteurs sous la forme de tableaux, regroupant les actions par usage bénéficiaire pressenti : 1-Usage AEP, 2-Agriculture/canaux/industrie/incendie et 3-Milieux aquatiques/tous usages. Il s'agissait de réagir au panel d'actions et de compléter le cas échéant.

- **SEQUENCE 2 – Analyse Multi-Critères (AMC)**

Lors de cette séquence, un travail préparatoire de l'AMC a été amorcé. Après une présentation de l'arborescence des critères et sous-critères associés aux coûts et bénéfices potentiels des futures actions, les participants ont hiérarchisé sur une échelle minimum/maximum, des cartes critères et sous-critères. L'objectif était double : amener les participants à hiérarchiser les critères les uns par rapport aux autres, et donc choisir les priorités (et ce faisant renoncer à d'autres, les amenant à se positionner collectivement au moyen d'un dialogue par table) puis donner un score à chaque critères, indispensable pour mener l'AMC (réalisée par l'IREDD à l'issue de l'Atelier).

## Séquence 1

La stratégie d'adaptation a été présentée en plénière, notamment les principes de décision, qui guident les choix d'adaptation et assurent leur cohérence avec les enjeux du territoire, et les 5 axes stratégiques rappelés ci-dessous :

### Principes de décision

- Gestion à l'échelle du bassin (SAGE, PTGE)
- Gestion collective et solidaire de la ressource
- Garantir le respect des débits d'étiage (DOE)
- Efficacité et sobriété avant toute nouvelle ressource
- Milieux aquatiques comme leviers d'adaptation
- Substitution en dernier recours, comme sécurisation

## Axes stratégiques

1. **Planification & gouvernance** : améliorer la connaissance, mesurer les prélèvements, mobiliser les élus, articulation des politiques publiques (aménagement, agricole, etc.), études prospectives, gestion collective...
2. **Efficacité des usages** : agir sur les infrastructures, réduire (supprimer...) les volumes prélevés non consommés
3. **Sobriété des usages** : baisse structurelle des consommations, action sur les comportements/pratiques
4. **Milieux aquatiques** : solutions fondées sur la nature, restauration, renaturation, protection, préservation
5. **Substitution** : solutions ciblées, sans risque de mal-adaptation

Dans un premier temps, les participants ont été invités à formuler un avis collectif par table sur la stratégie en utilisant un carton de couleur, pour indiquer si la stratégie répond bien aux enjeux du territoire ou non. Les retours suivants ont été partagés avec l'assemblée :

**Table verte : carton vert** – la table s'accorde sur le fait que la stratégie répond bien aux enjeux et précise qu'un point de vigilance a été émis concernant la coordination avec les démarches déjà existantes et les financements à engager.

**Table orange : carton orange** – les acteurs sont plutôt d'accord entre eux sur le fait que la stratégie répond aux enjeux du territoire, mais alertent sur l'importance des contrôles pour garantir les effets d'une mise en œuvre de la stratégie.

**Table bleue : carton orange** – les acteurs sont plutôt d'accord entre eux sur le fait que la stratégie répond aux enjeux du territoire, mais identifient deux angles morts : les modalités de financement de la stratégie ou le découpage de la stratégie à l'échelle des EPCI. D'un point de vue technique, les acteurs souhaitent questionner l'utilisation en dernier recours seulement à la substitution et notamment l'utilisation des eaux non conventionnelles, encourageant ainsi le recours à l'AEP en priorité sur le réseau d'eau.

## Réponse du bureau d'études post-atelier :

- La vigilance des parties prenantes sur la cohérence des politiques publiques entre elles est une bonne chose pour la phase de mise en œuvre. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une stratégie, mais bien d'une attention à avoir, collectivement, et trouvant sa place dans l'axe stratégique « Planification et Gouvernance » ;

- Le financement des actions dans la phase de mise en œuvre est également un point d'attention fondamental, notamment pour leur faisabilité. Ce point est intégré dans l'AMC, dans la mesure où un critère de faisabilité comporte un sous-critère de faisabilité opérationnelle comprenant le cadre de financement établi ;
- L'intégration des opérations de contrôle se fait davantage au niveau opérationnel du programme d'actions qu'au stade de la stratégie, même s'il est entendu, comme souligné par les acteurs, que les opérations de contrôles sont indispensables pour que la stratégie produise des effets. A noter que le panel d'actions comporte un objectif stratégique « *Mobiliser le socle réglementaire des politiques de gestion quantitative* », incluant une proposition d'action de contrôles des services de Police de l'eau ;
- S'agissant du découpage de la stratégie à l'échelle des EPCI, il est assez logique de voir émerger cette remarque de la part des acteurs travaillant à cette échelle. Nous rappelons que la stratégie d'adaptation est élaborée à l'échelle du bassin de l'Argens, avec une territorialisation à l'échelle de 7 sous-bassins, permettant de descendre à une échelle plus fine. Il appartiendra au SMA et aux EPCI de dialoguer pour faciliter la mise en œuvre des actions, aux échelles adaptées ;
- Pour la mention « en dernier recours » de l'axe stratégique mobilisant les solutions de substitution, il conviendra en effet de revoir la formulation, pour ne pas pénaliser les solutions telles que la REUT. Le dernier recours concerne davantage la mobilisation de ressources exogènes à des fins d'adaptation (la question du développement ne rentre pas dans le cadre de l'étude).

Dans un second temps, le panel d'actions a été exposé aux acteurs. La part des actions récoltées à partir de Var Eau 2050 et de l'atelier 2 de la phase 2 a été partagée. Les 58 actions répondent à 11 objectifs stratégiques et s'inscrivent dans les 5 axes détaillés précédemment. Elles couvrent l'ensemble des usages et mobilisent un ensemble de leviers : connaissance, gouvernance, réglementaire, travaux, métrologie, etc.

Une extraction du panel d'actions par usages bénéficiaires a ensuite été distribuée (voir Annexe 3 du présent rapport) :

- Table orange : usage AEP ;
- Table bleue : milieux, et actions « tous usages » ;
- Table verte : irrigation et canaux, incendie et industrie.

Chaque table a été invitée à amender le panel actions, en apportant des compléments, en proposant des corrections ou des ajouts, ainsi qu'à inscrire les éléments qui faisaient l'unanimité.

Les propositions suivantes ont été faites, pour lesquelles le bureau d'études propose la réponse ci-contre :

| Retours table ORANGE                                                                                                                                                                                                      | Proposition de réponse du bureau d'études post-atelier                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tarification progressivité, tarif été/hiver                                                                                                                                                                               | Inclus dans l'action n°35 (table bleue)                                                                                                                                                                                                                                                |
| Respect des arrêtés de crise/contrôles                                                                                                                                                                                    | Inclus dans l'action n°17                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Tourisme : sobriété consommation touristique plutôt que l'encadrement. Développer les ailes de saison                                                                                                                     | Inclus dans l'action n°5                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Effort sur les rendements de réseaux/infrastructures                                                                                                                                                                      | Inclus dans l'action n°39                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Communication sobriété population actuelle avec cible 150l/j/hab.<br>Volet social : adapter et réduire la consommation                                                                                                    | Inclus dans l'action n°34 (table bleue)                                                                                                                                                                                                                                                |
| Eviter une gouvernance « chapeau »                                                                                                                                                                                        | Terme de « gouvernance chapeau » à clarifier. L'articulation des échelles de gouvernance et de compétences sera à rappeler et clarifier dans le cadre de l'élaboration du SAGE. C'est bien la CLE qui est l'instance de gouvernance, à l'échelle du bassin hydrographique de l'Argens. |
| Développer les REUT, eaux de pluie et eaux usées traitées pour diminuer la consommation d'eau potable sur les usages qui ne le nécessitent pas : exemplarité publique (bâtiments publics) d'abord et particuliers ensuite | Intégré dans les détails associés à l'action n°53 (table bleue)                                                                                                                                                                                                                        |

| Retours postérieurs à l'atelier (mail)                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ajout d'une proposition stratégique sur le développement de la REUT                                                                                                             | Les axes stratégiques déterminent les grands axes. Le développement de la REUT fait l'objet d'une action (voir tableau ci-dessus).                                                                                                                                                          |
| Encadrement de l'accueil touristique à nuancer                                                                                                                                  | Il ne s'agit pas de freiner mais de créer du tourisme durable et de qualité, peut être aussi d'une manière différente (Var'Eau parlait des ailes de saison par exemple). Ce point pourra être questionné lors des Commissions Territoriales : la réponse peut varier selon les territoires. |
| Ajout d'une action sur l'assainissement : investir sur les systèmes d'assainissement pour rétablir ou maintenir la qualité des eaux + mise en place d'une gestion patrimoniale. | Cette proposition sera rajoutée dans la catégorie milieux afin de maintenir le bon état des masses d'eau. La mise en œuvre d'une gestion patrimoniale est couverte par les actions n°39 et 49.                                                                                              |
| Les actions n°7 et n°49 sont réglementaires, quel intérêt de les maintenir ?                                                                                                    | L'action n°7 consiste en un accompagnement. L'action n°49 de réalisation de SDAEP répond à un impératif de déployer ces outils de planification. Leur inscription permet d'activer ces démarches et de les suivre.                                                                          |

| Retours table BLEUE                                                                                                                                                                                                                             | Proposition de réponse du bureau d'études post-atelier                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en œuvre et évaluation                                                                                                                                                                                                                     | L'intégration des modalités de mise en œuvre, de suivi de la mise en œuvre, des moyens et des indicateurs de suivi se fera dans la phase d'intégration dans les outils de planification PTGE et SAGE.                                                                                      |
| Sensibilisation (plus large : habitants, tourisme, industrie, espaces verts...)                                                                                                                                                                 | Inclus dans l'action n°34                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Assurer Trame bleue                                                                                                                                                                                                                             | Ajouté dans les détails associés à l'action n°27                                                                                                                                                                                                                                           |
| Etude des impacts du changement climatique à moyen et long terme                                                                                                                                                                                | L'étude de vulnérabilité du bassin de l'Argens (en cours) et l'étude Var Eau 2050 (2025) sont des études prospectives intégrant un volet sur l'impact du changement climatique.                                                                                                            |
| Outils de projection de la capacité d'accueil vs ressources locales et exogènes existantes ou non                                                                                                                                               | Inclus dans l'action n°6 (table jaune)                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Action 54 à préciser : quels usages ? attention au respect des milieux                                                                                                                                                                          | Action retirée, doublon avec l'action n°57 (→ 56) – ajout des précautions.                                                                                                                                                                                                                 |
| Créer un 6 <sup>ème</sup> axe : application de la réglementation et mobilisation de moyens associés. Evaluer les moyens, articuler le réseau d'acteurs Police de l'eau, formation des acteurs de l'eau sur ce millefeuille institutionnel, etc. | Les actions n°17, 18 et 19 de l'axe 1 intègrent un volet réglementaire. La mobilisation de moyens humains relève de la compétence de l'Etat. Un rappel du socle réglementaire est possible dans le PAGD du SAGE ; ce dernier joue aussi un rôle pédagogique et peut porter des formations. |
| Mettre en place des contrôles réglementaires (loi sur l'eau) : quantitatif, qualitatif, prélèvements...                                                                                                                                         | Inclus dans l'action n°17                                                                                                                                                                                                                                                                  |

| Retours table VERTE                                                                                                                                            | Proposition de réponse du bureau d'études post-atelier                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériel végétal : variétés adaptées, Pratiques : agroforesterie, hydrologie régénérative, etc.<br>Infrastructures agro-écologiques (IAE) : haies, mares, etc. | Ajouté dans les détails associés à l'action n°2                                                                                                                                                      |
| Développer/soutenir l'accompagnement de l'agriculture non-irriguée                                                                                             | Changement de l'intitulé de l'objectif stratégique « Adapter l'agriculture irriguée et non-irriguée et l'usage des canaux au changement climatique » et compléments intégrés à l'action n°4          |
| Soutien à l'implantation (qui porte le risque ?)                                                                                                               | Inclus dans l'action n°8                                                                                                                                                                             |
| Création de zones humides ?                                                                                                                                    | L'action n°27 concerne l'utilisation des retenues existantes et non de création de nouveaux projets. La protection, préservation et restauration des ZH sont abordées dans l'action 28 (table bleue) |
| REUT à destination des industries                                                                                                                              | Inclus dans l'action n°53 (table bleue, tous usages)                                                                                                                                                 |

|                                                                                                                                                                                              |                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Incendies : privilégier les démarches préventives (gestion déboisements) dans le cadre du PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts)<br>Faire le lien avec le pastoralisme | Ajouté dans les détails associés à l'action n°16 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|

Le tableau définitif du panel d'actions fera l'objet de l'AMC pour établir le programme d'actions final, territorialisé. Il sera présenté en Commissions Territoriale les 8-9-10 juin.

## Séquence 2

Les objectifs de l'AMC ont été partagés avec les acteurs, de même que la méthodologie prévue pour son application au programme d'actions finalisé.

Chaque table s'est ensuite vu remettre quatre jeux de cartes : critères et sous-critères de coûts et critères et sous-critères de bénéfices. Il était demandé aux participants de s'accorder sur un classement sur une échelle min/max de chacun des jeux de critères et sous-critères, dans le but de les hiérarchiser.

Enfin, une note a été attribuée à chaque carte, dans le but de calculer une moyenne pour les trois tables de chaque critère et ainsi réaliser l'AMC.

Les notes finales accordées à chaque critère et sous-critère sont rapportés en page suivante. Elles correspondent aux notes finales qui seront appliquées dans le cadre de l'AMC.

| categorie                                 | Critères                                                 | Sous-critères                                                                                                   | Table BLEUE |               |             | Table ORANGE |               |             | Table VERTE |               |             | pondération finale (moy) |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------|-------------|--------------|---------------|-------------|-------------|---------------|-------------|--------------------------|
|                                           |                                                          |                                                                                                                 | Critères    | Sous-critères | pondération | Critères     | Sous-critères | pondération | Critères    | Sous-critères | pondération |                          |
| Coûts                                     | Enjeux économiques (coût)                                | Coûts de l'action                                                                                               | 0.22        | 1.00          | 0.22        | 0.16         | 1.00          | 0.16        | 0.24        | 1.00          | 0.24        | 0.21                     |
|                                           | Faisabilité de l'action                                  | Cohérence externe avec les autres politiques publiques (PTGE, SDAGE, SAGE, PLU(i), etc.)                        | 0.26        | 0.27          | 0.07        | 0.31         | 0.42          | 0.13        | 0.22        | 0.34          | 0.07        | 0.09                     |
|                                           |                                                          | Faisabilité opérationnelle : maturité de l'action, maitrise d'ouvrage identifiée et cadre de financement établi |             | 0.27          | 0.07        |              | 0.21          | 0.07        |             | 0.19          | 0.04        | 0.06                     |
|                                           |                                                          | Faisabilité technique                                                                                           |             | 0.24          | 0.06        |              | 0.21          | 0.07        |             | 0.21          | 0.04        | 0.06                     |
|                                           |                                                          | Acceptabilité sociale                                                                                           |             | 0.22          | 0.06        |              | 0.15          | 0.05        |             | 0.26          | 0.06        | 0.05                     |
|                                           | Enjeux sociaux - Risque de regret                        | Risques économiques (coûts échoués, mal-adaptation, dépendance à la conjoncture économique)                     | 0.24        | 0.47          | 0.11        | 0.25         | 0.53          | 0.13        | 0.27        | 0.45          | 0.12        | 0.12                     |
|                                           |                                                          | Risques sociaux (gouvernance et partage de l'eau)                                                               |             | 0.53          | 0.13        |              | 0.47          | 0.12        |             | 0.55          | 0.15        | 0.13                     |
|                                           | Enjeux environnementaux (dégradation de l'environnement) | Impact sur l'équilibre quantitatif et sur la qualité de la ressource                                            | 0.28        | 0.50          | 0.14        | 0.28         | 0.50          | 0.14        | 0.27        | 0.54          | 0.15        | 0.14                     |
|                                           |                                                          | Impact sur la fonctionnalité des milieux aquatiques et sur la biodiversité                                      |             | 0.50          | 0.14        |              | 0.50          | 0.14        |             | 0.46          | 0.12        | 0.13                     |
| Total                                     | Total                                                    | Total                                                                                                           | 1.00        | 4.00          | 1.00        | 1.00         | 4.00          | 1.00        | 1.00        | 4.00          | 1.00        |                          |
| Bénéfices - réduction de la vulnérabilité | Enjeux agricoles                                         | Satisfaction de la demande en eau agricole (offre en eau)                                                       | 0.12        | 0.31          | 0.04        | 0.10         | 0.46          | 0.05        | 0.15        | 0.52          | 0.08        | 0.05                     |
|                                           |                                                          | Diminution de la demande en eau agricole (efficacité et sobriété)                                               |             | 0.69          | 0.08        |              | 0.54          | 0.06        |             | 0.48          | 0.07        | 0.07                     |
|                                           | Enjeux eau potable                                       | Economies d'eau dans le secteur de l'eau potable                                                                | 0.17        | 0.50          | 0.08        | 0.19         | 0.50          | 0.09        | 0.19        | 0.44          | 0.09        | 0.09                     |
|                                           |                                                          | Sécurisation de l'usage eau potable (gestion du risque de rupture de service)                                   |             | 0.50          | 0.08        |              | 0.50          | 0.09        |             | 0.56          | 0.11        | 0.09                     |
|                                           | Enjeux industriels                                       | Satisfaction de la demande en eau de l'industrie                                                                | 0.12        | 1.00          | 0.12        | 0.08         | 1.00          | 0.08        | 0.10        | 1.00          | 0.10        | 0.10                     |
|                                           | Autres enjeux économiques                                | Amélioration de l'attractivité du territoire                                                                    | 0.04        | 1.00          | 0.04        | 0.09         | 1.00          | 0.09        | 0.10        | 1.00          | 0.10        | 0.08                     |
|                                           | Enjeux sociaux                                           | Diminution du risque de conflit d'usages                                                                        | 0.17        | 0.45          | 0.08        | 0.16         | 0.46          | 0.08        | 0.14        | 0.36          | 0.05        | 0.07                     |
|                                           |                                                          | Préservation du cadre de vie                                                                                    |             | 0.27          | 0.05        |              | 0.33          | 0.05        |             | 0.30          | 0.04        | 0.05                     |
|                                           |                                                          | Soutenabilité pour le contribuable (maitrise de la facture d'eau)                                               |             | 0.27          | 0.05        |              | 0.22          | 0.04        |             | 0.33          | 0.05        | 0.04                     |
|                                           | Enjeux environnementaux                                  | Atteinte de l'équilibre quantitatif et préservation de la qualité de l'eau                                      | 0.20        | 0.50          | 0.10        | 0.20         | 0.51          | 0.10        | 0.17        | 0.56          | 0.10        | 0.10                     |
|                                           |                                                          | Préservation de la fonctionnalité des milieux et de la biodiversité                                             |             | 0.50          | 0.10        |              | 0.49          | 0.10        |             | 0.44          | 0.08        | 0.09                     |
|                                           | Enjeux de gouvernance                                    | Gestion collective des ressources en eau                                                                        | 0.20        | 0.63          | 0.12        | 0.18         | 0.62          | 0.11        | 0.16        | 0.56          | 0.09        | 0.11                     |
|                                           |                                                          | Limiter l'usage de ressources exogènes                                                                          |             | 0.38          | 0.07        |              | 0.38          | 0.07        |             | 0.44          | 0.07        | 0.07                     |
| Total                                     | Total                                                    | Total                                                                                                           | 1.00        | 7.00          | 1.00        | 1.00         | 7.00          | 1.00        | 1.00        | 7.00          | 1.00        |                          |

## IV. DETAIL DES PONDERATIONS PAR LES PARTIES PRENANTES DES CRITERES ET SOUS-CRITERES (ATELIER 3)

Le graphique ci-dessous présente les pondérations des **critères** par groupes d'acteurs :

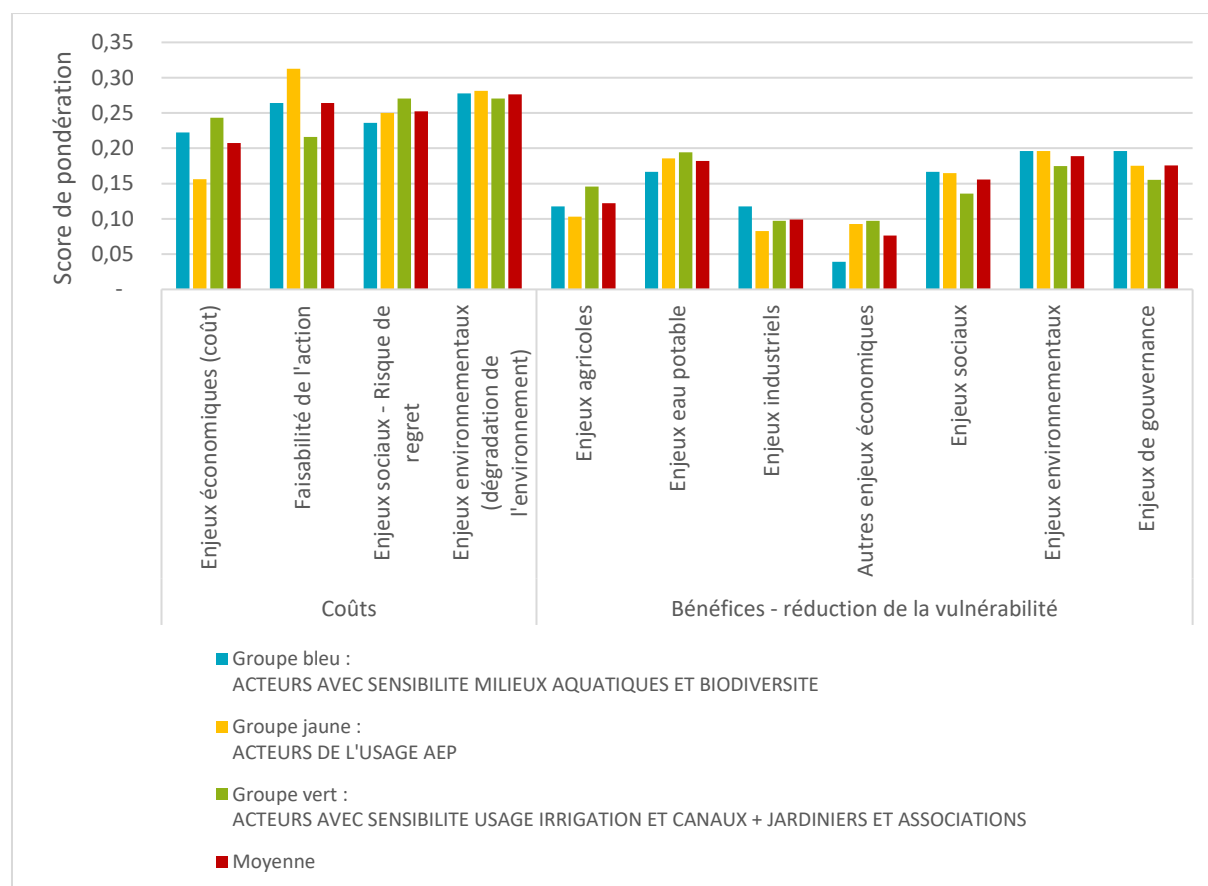


Figure 8 : Pondération accordées par chaque groupe aux critères

Le graphique ci-dessous présente les pondérations des **sous-critères** par groupes d'acteurs :

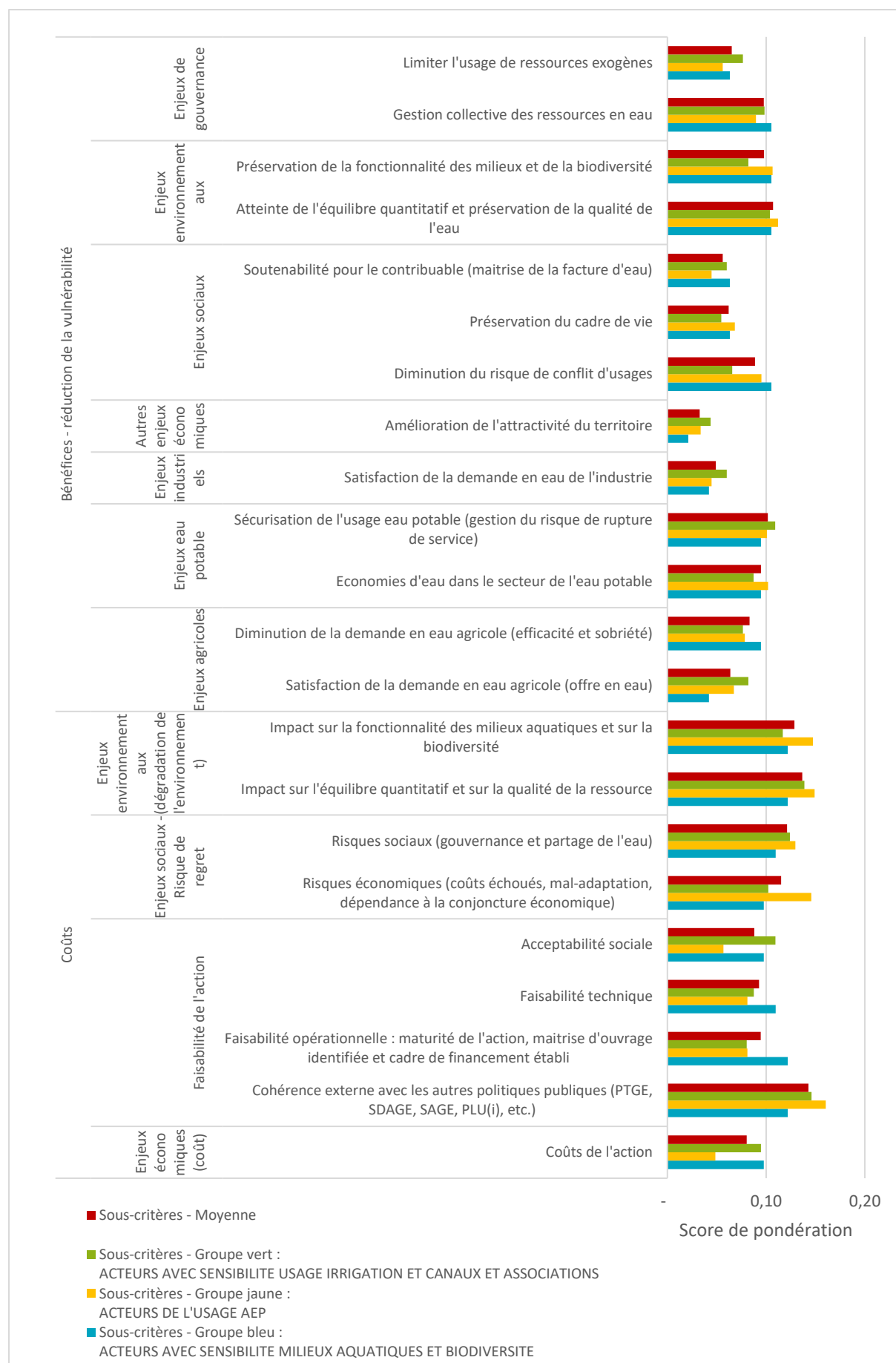


Figure 9 : Pondération accordées par chaque groupe aux sous-critères

On observe que l'importance des enjeux environnementaux et de l'eau potable font l'unanimité entre les groupes d'acteurs (très faible variabilité). En revanche, les critères de faisabilité de l'action et de coûts font apparaître des perceptions contrastées.

Pour l'usage eau potable, le coût est très peu important, alors qu'il l'est plus pour les autres acteurs. Inversement la cohérence externe avec les autres politiques publiques est très importante pour les acteurs eau potable et moins importante pour les acteurs irrigation, canaux et associations.

**En prenant la moyenne des trois groupes, on observe :**

**Pour les coûts**, du plus important au moins important :

- Dommages environnementaux (0.28)
- Faisabilité de l'action (0.26)
- Enjeux sociaux et risque de regret (0.25)
- Enjeux économiques (0.21)

**Pour les bénéfices :**

Des critères importants :

- Enjeux environnementaux (0.19)
- Enjeux eau potable (0.18)
- Enjeux de gouvernance (0.18)
- Enjeux sociaux (0.16)

Des critères moins importants :

- Enjeux agricoles (0.12)
- Enjeux industriels (0.10)
- Autres enjeux économiques (0.08)

V. EVOLUTION DES NIVEAUX DE PRIORITE DES ACTIONS : DE L’AMC A LA TERRITORIALISATION

| Id. | Priorisation AMC | Priorisation AMC + retour des acteurs | Argens-Amont | Caramy-Issole | Bresque    | Argens-Médian | Aille      | Nartuby    | Basse-Vallée |
|-----|------------------|---------------------------------------|--------------|---------------|------------|---------------|------------|------------|--------------|
| 09  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 27  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 26  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 11  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 17  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 15  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 48  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 34  | Priorité 1       | Priorité 3                            | Priorité 3   | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 3 | Priorité 3   |
| 29  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 08  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 13  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 21  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 03  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 01  | Priorité 1       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 46  | Priorité 2       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 33  | Priorité 2       | Priorité 2                            | Priorité 1   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 1   |
| 02  | Priorité 2       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 2 | Priorité 1 | Priorité 2   |
| 42  | Priorité 2       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 25  | Priorité 2       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 12  | Priorité 2       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 43  | Priorité 2       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 24  | Priorité 2       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 35  | Priorité 2       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 45  | Priorité 3       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 39  | Priorité 3       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 16  | Priorité 3       | Priorité 3                            | Priorité 3   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 1 | Priorité 3   |
| 19  | Priorité 3       | Priorité 2                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 23  | Priorité 3       | Priorité 3                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 3 | Priorité 3    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 05  | Priorité 3       | Priorité 3                            | Priorité 3   | Priorité 3    | Priorité 1 | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 3 | Priorité 1   |
| 49  | Priorité 3       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 40  | Priorité 3       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 28  | Priorité 3       | Priorité 3                            | Priorité 3   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 2 | Priorité 3   |
| 31  | Priorité 3       | Priorité 3                            | Priorité 3   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 1 | Priorité 3   |
| 10  | Priorité 3       | Priorité 3                            | Priorité 3   | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 3 | Priorité 3   |
| 07  | Priorité 3       | Priorité 3                            | Priorité 3   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 3 | Priorité 1 | Priorité 3   |
| 47  | Priorité 3       | Priorité 3                            | Priorité 3   | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 3 | Priorité 3   |
| 30  | Priorité 3       | Priorité 3                            | Priorité 3   | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 3    | Priorité 3 | Priorité 3 | Priorité 3   |
| 18  | Priorité 4       | Priorité 4                            | Priorité 4   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 4 | Priorité 1 | Priorité 4   |
| 20  | Priorité 4       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 38  | Priorité 4       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 41  | Priorité 4       | Priorité 4                            | Priorité 4   | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4   |
| 14  | Priorité 4       | Priorité 4                            | Priorité 4   | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4   |
| 32  | Priorité 4       | Priorité 1                            | Priorité 1   | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1    | Priorité 1 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 44  | Priorité 4       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2 | Priorité 2   |
| 06  | Priorité 4       | Priorité 4                            | Priorité 4   | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4   |
| 22  | Priorité 4       | Priorité 2                            | Priorité 2   | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 2    | Priorité 2 | Priorité 1 | Priorité 1   |
| 50  | Priorité 4       | Priorité 4                            | Priorité 4   | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4   |
| 36  | Priorité 4       | Priorité 4                            | Priorité 4   | Priorité 4    | Priorité 1 | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 1   |
| 04  | Priorité 4       | Priorité 4                            | Priorité 4   | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4   |
| 37  | Priorité 4       | Priorité 4                            | Priorité 4   | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4    | Priorité 4 | Priorité 4 | Priorité 4   |

## **VI. PANEL DE 58 ACTIONS PRESENTE EN ATELIER N° 3**

Cette annexe se décompose en trois tableaux distincts :

1. panel actions AEP ;
2. panel actions agricoles, canaux, industrie et incendie ;
3. panel action milieux et tous usages.